

ETABLISSEMENT GINTRAT

Sarl au capital de 25 000 €

"La Pèze" - 24140 DOUVILLE

Tél : 05 53 13 39 61

e-mail: vincent.gintrat@wanadoo.fr SIRET: 439 026 329 00011 - APE 4399C

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Commune de LIORAC-SUR-LOUYRE

Lieu-dit: « Le Reclaud »

PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE SABLE ET INSTALLATIONS ANNEXES

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

3^{ème} PARTIE
ANNEXES DE L'ETUDE D'IMPACT

AOUT 2020



Dossier réalisé en collaboration avec le bureau d'études
SOL HYDRO ENVIRONNEMENT

Z.A.E. La Font Pinquet - 13 rue Alphée maziéras - 24000 PERIGUEUX Tél : 05 53 45 53 20 - Contact : she@she.fr - www.she.fr



ANNEXES

ANNEXE 1:

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

Données hydrologiques qualitatives Agence de l'eau Adour-Garonne

ANNEXE 2:

Fiches de synthèse masses d'eaux souterraines Agence de l'eau Adour-Garonne

ANNEXE 3:

Annexes de l'expertise écologique G. GARBAYE :

- Annexe 3.1 : Approche de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces
- Annexe 3.2 : Relevés floristiques
- Annexe 3.3 : Méthodologie d'évaluation des impacts

ANNEXE 4:

Etude acoustique – Bureau d'Etudes APB

ANNEXE 5:

Volet sanitaire.

ANNEXE 6:

Avis du propriétaire des terrains et de la commune de Liorac-sur-Louyre sur le programme de remise en état du site





ANNEXE 1

DONNEES HYDROLOGIQUES QUALITATIVES Agence de l'Eau Adour-Garonne

ETSGINTRAT

Masse d'eau Rivière LA LOUYRE FRFR534

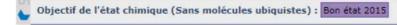


Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027

Type de dérogation : Conditions naturelles, Raisons techniques

Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières organiques, Métaux, Pesticides, Conditions morphologiques, Hydrologie





Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

| | Indice de confiance | | Indice de confiance |
|--|-------------------------------|--|--------------------------|
| Etat écologique : | Moyen Moyen | Etat chimique (avec ubiquistes): | Non classé Inconnu |
| | | Etat chimique (sans ubiquistes): | Non classé |
| Origine : | Mesuré | T. | |
| Stations de mesure ayar écologique : | it permis de qualifier l'état | | |
| • 05047450 - La Lo | uyre à Lamonzie Montastruc | | |
| and the same of th | | complémentaires à l'échelle de la station. | |
| potentiel écologique des ea | | et critères d'évaluation de l'état écologique, | de i etat chimique et di |

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

| | Pressions |
|--|-------------------|
| Pression ponctuelle : | |
| Pression des rejets de stations d'épurations domestiques : | Non significative |
| Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage : | Significative |
| Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) : | Pas de pression |
| Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) : | Inconnue |
| Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries : | Pas de pression |
| Pression liée aux sites industriels abandonnés : | Inconnue |
| Pression diffuse : | |
| Pression de l'azote diffus d'origine agricole : | Non significative |
| Pression par les pesticides : | Non significative |
| Prélèvements d'eau : | |
| Pression de prélèvement AEP : | Non significative |
| Pression de prélèvement industriels : | Pas de pression |
| Pression de prélèvement irrigation : | Significative |
| Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements : | |
| Altération de la continuité : | Modérée |
| Altération de l'hydrologie : | Elevée |
| Altération de la morphologie : | Elevée |

Programme de mesures

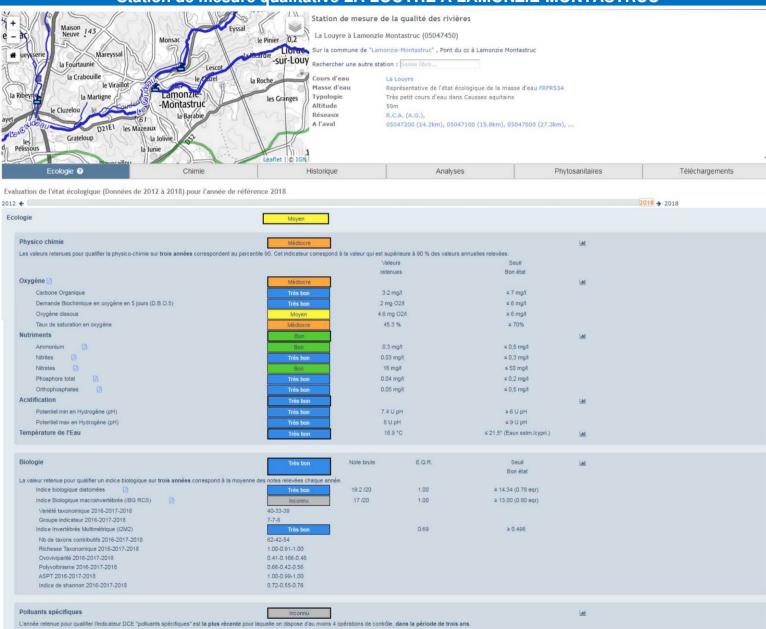
de l'Unité Hydrographique de Référence "Dordogne aval" (fiche au format PDF)

Toutes les mesures de l'unité hydrographique de référence (UHR) ne s'appliquent pas systématiquement à cette masse d'eau



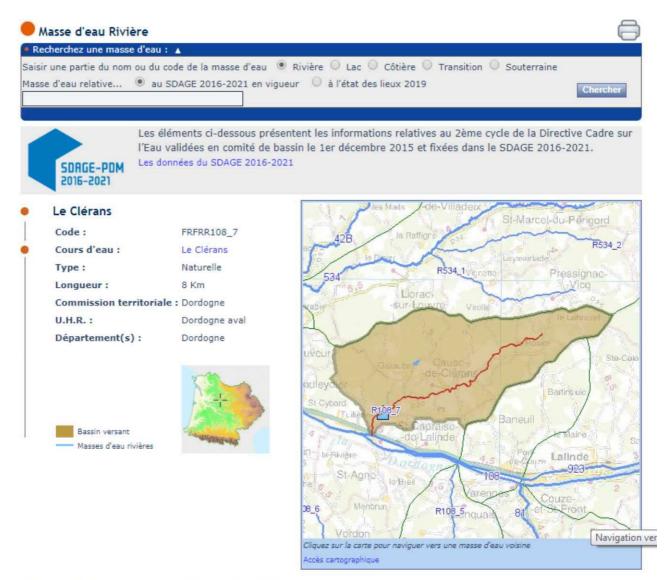


Station de mesure qualitative LA LOUYRE A LAMONZIE-MONTASTRUC



ETSGINTRAT

Masse d'eau Rivière LE CLERANS FRFRR108 7



Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027

Type de dérogation : Conditions naturelles, Raisons techniques

Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Métaux, Pesticides, Benthos invertébrés, Conditions morphologiques

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015





Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.



Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

| | Pressions |
|--|-------------------|
| Pression ponctuelle: | |
| Pression des rejets de stations d'épurations domestiques : | Pas de pression |
| Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage : | Pas de pression |
| Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) : | Pas de pression |
| Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) : | Inconnue |
| Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries : | Pas de pression |
| Pression liée aux sites industriels abandonnés : | Inconnue |
| Pression diffuse : | |
| Pression de l'azote diffus d'origine agricole : | Non significative |
| Pression par les pesticides : | Non significative |
| Prélèvements d'eau : | |
| Pression de prélèvement AEP : | Pas de pression |
| Pression de prélèvement industriels : | Pas de pression |
| Pression de prélèvement irrigation : | Significative |
| Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements : | |
| Altération de la continuité : | Minime |
| Altération de l'hydrologie : | Minime |
| Altération de la morphologie : | Elevée |

Programme de mesures

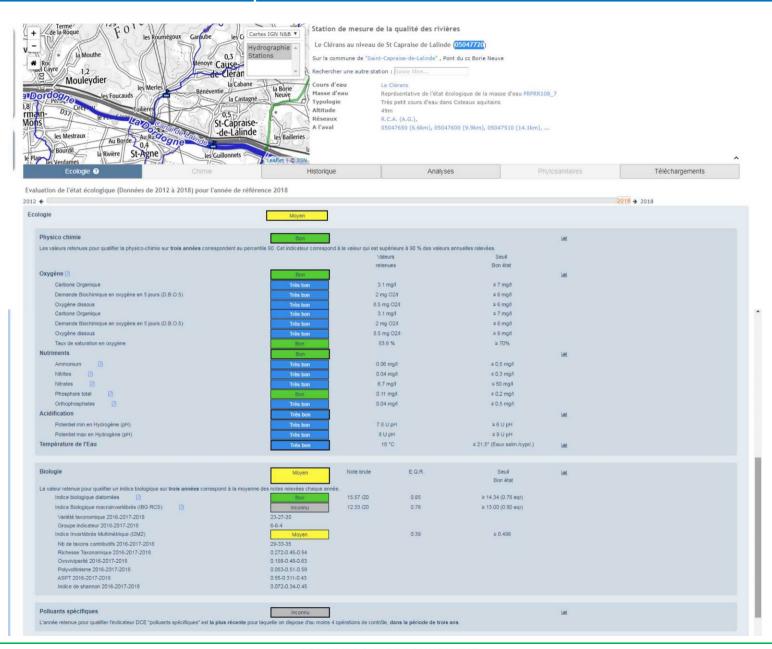
de l'Unité Hydrographique de Référence "Dordogne aval" (fiche au format PDF)

Toutes les mesures de l'unité hydrographique de référence (UHR) ne s'appliquent pas systématiquement à cette masse d'eau



TSGINTRAT

Station de mesure qualitative LE CLERANS A St-CAPRAISE-DE-LALINDE





ANNEXE 2

FICHES DE SYNTHESE MASSES D'EAUX **SOUTERRAINES**

Agence de l'Eau Adour-Garonne



Projet d'exploitation d'une carrière de sable et installations annexes

FICHE DE SYNTHESE MASSE D'EAU SOUTERRAINE 2012-2013

FRFG092

CALCAIRES DU SOMMET DU CRETACE SUPERIEUR DU PERIGORD

Dordogne

Dominante sédimentaire

Libre et captive dissociées

Présence de karst



| Temps de renouvellement | nul à faible | Présence d'écosystèmes terrestres dépendants | Oui |
|---|--------------|--|------------------|
| Connexion avec une masse d'eau de surface liées | Oui | Connexion avec une masse d'eau souterraine encadra | ante Faible ou r |
| Suivi qualitatif | | Suivi quantitatif | |
| Nombre de stations de suivi nitrates | 21 | Nombre de piézomètres / forages suivis | 7 |
| | | Nombre de stations hydrométriques | |

| Occupation | n générale du sol | | Occ. urba | aine | 2% | Occ. agri | cole | 51% | Occ. foresti | ère | 45% | Autre | | 2% | |
|---------------------|------------------------------|---------|-----------|---|-------------------|----------------------|------------------------------------|------------------------------|--------------|-----------------------------------|-----|-------|----------------------|---------------|--|
| ses | Туре | | 50.00 | Classe de Comparaison pression Pression / Etat | | | ponctuelles | Туре | | Nombre | | | son Pression Etat | | |
| Pollutions diffuses | Nitrates d'origine a | gricole | Moye | Moyenne Pts à risque | | Pts à risque | | Pts à risque | | Sites industriels | | 5 | | Pts à pb ICSP | |
| tions | | | | | | Décharg | jes | | | | 1 | | Manque | de données | |
| ollui | Phytosanitaires | | ļ . | Manage | anque de données | | Pollutions | Sites industriels pétroliers | | Inclus dans les sites industriels | | | | | |
| ш | Priytosanitaires | | <u> </u> | warique d | e donnée | 5 | Po | Ancienn | es Mines | | Man | | nque de données | | |
| ements | Volume total prélevé (m³) | Usage (| dominant | 420,000 40,000,000,000,000 | ce usage inant | Lien P /E | Autres ressions / mmentaires | | | | | | | | |
| Prélèvements | 3 877 000 | А | EP | Ва | isse | Manque de données | Autres Pressions Commentair | | | | 5 | | | | |

| Etat | | | | | | | | | |
|-------------|---------------------------------|---------------|------------------------|--|---------------|-----------------|---------------|-----------------|--------|
| | Tendance générale | Sta | ble | - | Etat général* | Sous- partie | I. C.* | | |
| | Test | Résultat | Indice de confiance | Commentaires | | | | | |
| = | Balance Prélèvements/Ressources | Bon | Fort | | | | | | |
| Quantitatif | Eau de Surface | Bon | Faible | | Bon état | non | Faible | | |
| | Ecosystème terrestre dépendant | Non pertinent | | | | | | | |
| | Intrusion salée ou autre | Non pertinent | | | | | | | |
| | Qualité générale | Mauvais | | Mauvais | | faible | Etat général* | Sous- partie | I. C.* |
| | Test | Résultat | Indice de confiance | Paramètres à l'origine de l'état médiocre | | | | | |
| g) | AEP | Mauvais | faible | | | | | | |
| Chimique | Eau de Surface | Non pertinent | | Atrazine déséthyl Métolachlore | Mauvais état | 0 | Faible | | |
| | Ecosystème terrestre dépendant | Non pertinent | | Glyphosate AMPA | | | | | |
| | Intrusion salée ou autre | Non pertinent | | | | | | | |

Commentaires

Les phytosanitaires sont à l'origine du mauvais état. Les teneurs en nitrates, comme les pressions, sont hétérogènes (de 10 à 30 mg/l), avec quelques points présentant des tendances à la hausse.

*Dans l'évaluation de l'état quantitatif général, le test écosystème, trop peu abouti et le test salinité, non représentatif de l'ensemble d'une MESO, ne sont pas pris en compte. Dans l'évaluation de l'état chimique général, seul le test qualité générale est pris en compte.





3ème PARTIE - ETUDE D'IMPACT - ANNEXES

FICHE DE SYNTHESE MASSE D'EAU SOUTERRAINE 2012-2013

FRFG073

CALCAIRES ET SABLES DU TURONIEN CONIACIEN CAPTIF NORD-AQUITAIN

Nappes Profondes/ Charente/ Dordogne/ Garonne/ Lot

Captive profonde

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl



| Caractéristiques intrinsèques | | | |
|---|------|---|-------|
| Temps de renouvellement | fort | Présence d'écosystèmes terrestres dépendants | Non |
| Connexion avec une masse d'eau de surface liées | Oui | Connexion avec une masse d'eau souterraine encadrante | Moyen |

| Suivi qualitatif | | Suivi quantitatif | | | | |
|--|----|--|----|--|--|--|
| Nombre de stations de suivi nitrates | 30 | Nombre de piézomètres / forages suivis | 42 | | | |
| Nombre de stations de suivi pesticides | 30 | Nombre de stations hydrométriques | 0 | | | |

| Occupation | générale du sol | | Occ. urba | aine | ans objet Occ. agricole | | | ans objet | Occ. forestière | ans objet Autre sans of | | sans objet% | | | | |
|--------------|------------------------------|---------|---|----------------|-------------------------|----------------------|----------------------------|-----------|---------------------|-----------------------------------|-------------|--------------------|----------|---|---------|--------|
| ses | Туре | | 0.0000000000000000000000000000000000000 | se de ssion | 100 | araison on / Etat | elles | | Туре | Nombre | Comparaiso | on Pression tat | | | | |
| s diffuses | Nitrates d'origine a | gricole | Non évaluée | | Pts à risque | | Pts à risque le données | | Pts à risque | | ponctuelles | Sites ind | ustriels | 2 | Pts à p | b ICSP |
| Pollutions | | | ĺ | | | Décharg | | | es | 0 | Manque d | le données | | | | |
| nllo | Phytosanitaires | | Ī | Manaua | Pollutions | Sites ind | | | ustriels pétroliers | Inclus dans les sites industriels | | dustriels | | | | |
| ш | Friytosariitaires | 200 | | Marique C | ie donnees | • | Po | Ancienne | es Mines | Manque de données | | es | | | | |
| ements | Volume total prélevé (m³) | Usage (| dominant | | ce usage ninant | Lien P /E | res ions / | | | 520 | | | | | | |
| Prélèvements | 22 852 000 | А | EP | Sta | able | Manque de données | Autres Pressions | | | - | | | | | | |

| Etat | | VI. | | | 0.5 | | |
|-------------|---------------------------------|---------------|------------------------|--|---------------|-----------------|--------|
| | Tendance générale | Bai | sse | Non significative | Etat général* | Sous- partie | I. C.* |
| | Test | Résultat | Indice de confiance | Commentaires | | | |
| <u> </u> | Balance Prélèvements/Ressources | Bon | Moyen | | | | |
| Quantitatif | Eau de Surface | Non pertinent | | | Bon état | non | Moyen |
| | Ecosystème terrestre dépendant | Non pertinent | | | | | |
| | Intrusion salée ou autre | Non pertinent | | | | | |
| | Qualité générale | Во | on | moyen | Etat général* | Sous- partie | I. C.* |
| | Test | Résultat | Indice de confiance | Paramètres à l'origine de l'état médiocre | | | |
| d) | AEP | Bon | moyen | | | | |
| Chimique | Eau de Surface | Non pertinent | | | Bon état | 0 | Moyen |
| | Ecosystème terrestre dépendant | Non pertinent | | | | | |
| | Intrusion salée ou autre | Non pertinent | | | | | |

Commentaires

Les points présentant des teneurs anormales en nitrates et phytosanitaires (pour une nappe captive) sont localisés au voisinage des affleurements, au nord de la masse d'eau. C'est la principale nappe profonde des départements des Charentes, qui ne présente pas de problèmes quantitatifs notables avec le niveau de prélèvements actuel.

*Dans l'évaluation de l'état quantitatif général, le test écosystème, trop peu abouti et le test salinité, non représentatif de l'ensemble d'une MESO, ne sont pas pris en compte. Dans l'évaluation de l'état chimique général, seul le test qualité générale est pris en compte.



FICHE DE SYNTHESE MASSE D'EAU SOUTERRAINE 2012-2013

FRFG080

CALCAIRES DU JURASSIQUE MOYEN ET SUPERIEUR CAPTIF

Nappes Profondes/ Dordogne/ Lot/ Garonne

Dominante sédimentaire

Caractéristiques intrinsèques

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

Captive profonde

Présence de karst



| ouractoriotiques intimiseques | | | |
|---|---|--|----------|
| Temps de renouvellement | fort | Présence d'écosystèmes terrestres dépendants | Oui |
| Connexion avec une masse d'eau de surface liées | Non | Connexion avec une masse d'eau souterraine encadrant | te Moyen |
| Suivi qualitatif | | Suivi quantitatif | |
| Nombre de stations de suivi nitrates | Nombre de stations de suivi nitrates 34 | | 28 |
| Nombre de stations de suivi pesticides 33 | | Nombre de stations hydrométriques | 0 |

| Occupation | générale du sol | | Occ. urba | aine | 0% | Occ. agri | cole | 59% | Occ. forestière | 40% | Autre | | 1% | | |
|---------------------|------------------------------|---------|-----------|----------------|--------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-----------|-----------------|--|-----------|-----------------------------------|----------------------|--------------|--|
| ses | Туре | | 17007000 | se de ssion | | araison on / Etat | elles | | Туре | Nom | bre | | son Pression Etat | | |
| Pollutions diffuses | Nitrates d'origine a | gricole | Non é | valuée | Pas de pts à pb ni à risque | | Pas de pts à pb ni | | ponctuelles | Sites ind | lustriels | 0 | | Pas de suivi | |
| tions | | | | | ans | | | Décharges | | 0 Manq | | Manque | de données | | |
| nllo | Phytosanitaires | |] | Monavo | le donnée | | | E C | | Décharges Sites industriels pétroliers Anciennes Mines | | Inclus dans les sites industriels | | ndustriels | |
| ш | Friytosariitaires | | | Marique C | ie donnee | 5 | Ъ | Ancienne | es Mines | | Man | que de donr | nées | | |
| ements | Volume total prélevé (m³) | Usage (| dominant | | ce usage ninant | Lien P /E | Autres essions / nmentaires | | | | | | | | |
| Prélèvements | 16 998 000 | А | EP | Ha | usse | Manque de données | Autres Pressions / Commentaires | | | - | | | | | |

| Etat | | | | | | | |
|-------------|--|---------------|------------------------|--|---------------|-----------------|--------|
| | Tendance générale | Bai | sse | Très significative | Etat général* | Sous- partie | I. C.* |
| | Test | Résultat | Indice de confiance | Commentaires | | | |
| <u> </u> | Balance Prélèvements/Ressources | Bon | Fort | | | | |
| Quantitatif | Eau de Surface | Non pertinent | | La sous-partie en mauvais état est le secteur de l'Agenais + Tam- | Bon état | oui | Fort |
| | Ecosystème terrestre dépendant | Non pertinent | | et-Garonne | | | |
| | Intrusion salée ou autre Non pertinent | | | | | | |
| | Qualité générale | В | on | faible | Etat général* | Sous- partie | I. C.* |
| | Test | Résultat | Indice de confiance | Paramètres à l'origine de l'état médiocre | | | |
| a) | AEP | Bon | faible | | | | |
| Chimique | Eau de Surface | Non pertinent | | | Bon état | 0 | Faible |
| | Ecosystème terrestre dépendant | Non pertinent | | | | | |
| | Intrusion salée ou autre | Non pertinent | | | | | |

Commentaire

Les points présentant des teneurs anormales en nitrates et phytosanitaires (pour une nappe captive) sont localisés au voisinage des affleurements, Cette masse d'eau est celle qui présente la plus grande extension de toutes les MESO du bassin Adour-Garonne. Le Jurassique pose un réel problème quantitatif mais localisé. Suite à l'étude réalisée en Agenais-Périgord, il semblerait que ce soit plutôt la partie Agenais qui soit problématique. Pression de prélèvement localement très importante et tendance piézométrique à la baisse (fortement significative). => Bon état avec sous-partie en mauvais état.

*Dans l'évaluation de l'état quantitatif général, le test écosystème, trop peu abouti et le test salinité, non représentatif de l'ensemble d'une MESO, ne sont pas pris en compte. Dans l'évaluation de l'état chimique général, seul le test qualité générale est pris en compte.





3ème PARTIE - ETUDE D'IMPACT - ANNEXES

FICHE DE SYNTHESE MASSE D'EAU SOUTERRAINE 2012-2013

FRFG078

SABLES, GRES, CALCAIRES ET DOLOMIES DE L'INFRA-TOARCIEN

Nappes Profondes/ Charente Dominante sédimentaire Captive profonde



| Caractéristiques intrinsèques | | | | | | | | | |
|---|------|---|------|--|--|--|--|--|--|
| Temps de renouvellement | fort | Présence d'écosystèmes terrestres dépendants | Oui | | | | | | |
| Connexion avec une masse d'eau de surface liées | Non | Connexion avec une masse d'eau souterraine encadrante | fort | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

| Suivi qualitatif | | Suivi quantitatif | | | | |
|--|----|---|---|--|--|--|
| Nombre de stations de suivi nitrates | 27 | Nombre de piézomètres / forages suivis 10 | | | | |
| Nombre de stations de suivi pesticides | 27 | Nombre de stations hydrométriques | 0 | | | |

| Pression | ns | | | | | | | | | | | | |
|---------------------|------------------------------|-------|-----------------------|------|--------------------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------|-----------------|---------|----------------|------------------------------|----------|
| Occupation | générale du sol | | Occ. urba | aine | 0% | Occ. agri | cole | 56% | Occ. forestière | 15% | Autre | | 29% |
| ses | Туре | | Classe de pression | | Comparaison Pression / Etat | | elles | Туре | | Nombre | | Comparaison Pression Etat | |
| Pollutions diffuses | Nitrates d'origine agricole | | Non évaluée | | Pts à risque | | ponctuelles | Sites ind | ustriels | 4 | | Pas | de suivi |
| tions | | | | | | | | Décharges | | 0 | | Manque de données | |
| n lo | Db. daaaaitaisaa | | Manager de de méter | | | Pollutions | Sites ind | ustriels pétroliers | Inc | lus dan | is les sites i | ndustriels | |
| ш | Phytosanitaires | | Manque de données | | | 5 | 8 | Ancienne | es Mines | T | Man | que de doni | nées |
| ments | Volume total prélevé (m³) | Usage | dominant | | ce usage inant | Lien P /E | itres sions / entaires | | | · | | | |
| Prélèvements | 5 705 000 | Д | EP. | Hau | usse | Manque de données | Autres Pressions Commenta | | | - | | | |

| Etat | | | | | | | |
|-------------|--|---------------|--|--|---------------|-----------------|--------|
| | Tendance générale | Sta | able | 72 | Etat général* | Sous- partie | I. C.* |
| | Test | Résultat | Indice de confiance | Commentaires | | | |
| Įį, | Balance Prélèvements/Ressources | Bon | Moyen | Il y a une discussion toujours en cours au niveau du SAGE Boutonne sur la relation | | | |
| Quantitatif | Eau de Surface | Non pertinent | | infra/supra et sur les conséquences qui peuvent en découler par exemple pour la | Bon état | non | - |
| | Ecosystème terrestre dépendant | Non pertinent | | définition des volumes prélevables ou pour la gestion des prélèvements en période de crise. Ces questions ne sont pas | | | |
| | Intrusion salée ou autre Non pertinent | | définitivement tranchées à ce jour. | | | | |
| | Qualité générale | Mauvais | | faible | Etat général* | Sous- partie | I. C.* |
| | Test | Résultat | Indice de confiance | Paramètres à l'origine de l'état médiocre | | | |
| 0 | AEP | Bon | faible | | | | |
| Chimique | Eau de Surface | Bon | Faible | Nitrates | Mauvais état | 0 | Faible |
| | Ecosystème terrestre dépendant | Non pertinent | | ivilidies | | | |
| | Intrusion salée ou autre | Non pertinent | | | | | |

Dans cette masse d'eau majoritairement captive, les teneurs en nitrates sont voisines de zéro pour une partie des points. Par contre on constate des teneurs moyennes au delà de 20 mg/l en nitrates, ainsi que des traces de phytosanitaires, à la fois dans les parties libres de la zone de bordure, mais aussi dans d'autres zones, loin des affleurements. Et la situation semble se dégrader avec une tendance assez généralisée à la hausse. La mise en relation de l'infra et du supra-Toarcien (masses d'eau libres situées au dessus) est identifiée comme la cause de ces teneurs, sans qu'on puisse déterminer pour chaque point s'il s'agit de circulations à la faveur de failles, ou de forages mal réalisés.

*Dans l'évaluation de l'état quantitatif général, le test écosystème, trop peu abouti et le test salinité, non représentatif de l'ensemble d'une MESO, ne sont pas pris en compte. Dans l'évaluation de l'état chimique général, seul le test qualité générale est pris en compte.



Comn



ANNEXE 3

ANNEXES DE L'EXPERTISE ECOLOGIQUE Gérard GARBAYE

- Annexe 3.1 : Approche de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces
- Annexe 3.2 : Relevés floristiques
- Annexe 3.3: Méthodologie d'évaluation des impacts

Annexe 3.1 : Approche de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces

1. Approche de la valeur patrimoniale des habitats

La valeur patrimoniale des habitats, c'est-à-dire pour simplifier des formations végétales, se base sur quatre critères :

- Son statut de protection (directive européenne « Habitats »).
- Sa rareté.

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

- Son état de conservation sur le site.
- La présence d'une flore remarquable.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur :

| Très forte | Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale Surfaces restreintes au niveau européen ou national Très bon état de conservation |
|----------------------|---|
| Forte | Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental Bon état de conservation |
| Moyenne | - Flore rare à l'échelle régionale ou départementale - Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental - Etat de conservation plus ou moins dégradé |
| Faible | Flore commune Surfaces importantes au niveau régional ou départemental Etat de conservation plus ou moins dégradé |
| Nulle ou très faible | Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel Flore commune Surfaces importantes au niveau régional ou départemental Etat de conservation très dégradé |



2. Approche de la valeur patrimoniale des espèces animales

La valeur patrimoniale des espèces se base sur le statut de protection de l'espèce (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ») et sur le statut de conservation.

Ce dernier est déterminé sur les critères de la diversité spécifique et du degré de menace pesant sur l'espèce.

On utilise en particulier les Listes Rouges existantes, notamment celles de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), mais également celles des associations naturalistes régionales.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur que l'on illustrera par code de couleur :

| Espèce menacée ¹ ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats ») | Très forte |
|---|-------------|
| Espèce rare ² ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats ») | Forte |
| Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats » | Moyenne |
| Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local. | Faible |
| Espèce commune, non protégée. | Très faible |

Le niveau peut cependant être abaissé (pour les enjeux « très fort » à « moyen ») dans le cas où le statut de l'espèce au niveau local est considéré comme assez commun à commun.

² Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs ou sont « vulnérables » selon la cotation de l'UICN.



¹ Espèce « en danger selon la cotation de l'UICN ».

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

Annexe 3.2: Relevés floristiques

❖ Nom français : le nom retenu est le plus souvent celui figurant dans la Flore forestière française de J.C. RAMEAU (1989) pour les espèces forestières ou celui de la Flore du Sud-Ouest (AUGER – LAPORTE-CRU, 1985)

- * Nom scientifique : la nomenclature adoptée est celle de Flora Europaea
- Rareté: cotation de rareté au niveau régional, établie à partir des données de l'Atlas partiel de la flore de France (P. DUPONT, 1990), de la Flore de Fournier (1961) et de la Flore forestière française (J.C. RAMEAU, 1989)
 - C espèce commune
 - ACespèce assez commune
 - AR espèce assez rare
 - R espèce rare
 - espèce introduite et/ou subspontanée INT

* Formations végétales

- 1. Taillis de Châtaignier
- 2. Coupe partielle sur taillis sous futaie
- 3. Lande à Fougère aigle
- 4. Lande à Ajonc
- Fourrés rudéraux 5.



- 6. Fourrés de Châtaignier
- 7. Végétation rudérale pionnière
- 8. Prairie acidiphile

Protection

PR : Espèce protégée au niveau régional

| Nom français | Nom scientifique | Rareté | Formations végétales | | | | | | | |
|------------------------|-----------------------|--------|----------------------|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Achillée millefeuille | Achillea millefolium | С | | | | | | | | Х |
| Agrostide vulgaire | Agrostis capillaris | С | Х | Х | Х | Х | | Х | | |
| Ajonc d'Europe | Ulex europaeus | С | | | | Х | Х | Х | | |
| Ajonc nain | Ulex nanus | С | | | Х | | | | | |
| Alliaire | Alliaria petiola | С | | Х | | | | | | |
| Aubépine monogyne | Crataegus monogyna | С | | Х | | | | | | |
| Bambous | Bambusoideae | INT | | | | | | | | |
| Bouleau pubescent | Betula pubescens | AC | | | | | Х | | | |
| Brande | Erica scoparia | С | | Х | Х | | | Х | | |
| Bruyère cendrée | Erica cinerea | С | Х | | Х | | | Х | | |
| Buddlèia de David | Buddleia davidii | | | | | | | | | |
| Callune | Calluna vulgaris | С | | Х | Х | | | Х | | |
| Canche flexueuse | Deschampsia flexuosa | С | Х | Х | | | | | | |
| Centaurée noire | Centaurea nigra | С | | | | | | | | Х |
| Céraistre aggloméré | Cerastium glomerata | С | | | | | | | Х | |
| Châtaignier | Castanea sativa | С | Х | Х | | | Х | Х | | |
| Chêne pédonculé | Quercus robur | С | Х | Х | | | | Х | | |
| Chêne tauzin | Quercus pyrenaica | AC | | Х | | | | Х | | |
| Chèvrefeuille des bois | Lonicera periclymenum | С | Х | Х | Х | | | Х | | |
| Chiendent rampant | Elytrigia repens | С | | | | | | | Х | |
| Danthonie retombante | Danthonia decubens | С | | | | | | | Х | |
| Cirse commun | Cirsium vulgare | С | | | | | | | | Х |

| Nom scientifique | Rareté | | | For | mation | s végét | Formations végétales | | | | | | | | |
|-----------------------|--|--|--|---|--|--|--|---|---|--|--|--|--|--|--|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | | | | | | |
| Anthoxanthum odoratum | С | | | | | | | | Х | | | | | | |
| Pteridium aquilinum | С | Х | Х | Х | | | Х | | | | | | | | |
| Cytisus scoparius | С | | | | Х | | Х | | | | | | | | |
| Teucrium scorodonia | С | Х | Х | Х | | | Х | | | | | | | | |
| Holcus lanatus | С | | Х | | | | | | | | | | | | |
| Juncus effusus | С | | | | С | | | | | | | | | | |
| Carex pallescens | С | | | | | Х | | | | | | | | | |
| Hedera helix | С | Х | Х | | | | | | | | | | | | |
| Convolvulus arvensis | С | | | | | | | Х | | | | | | | |
| Lotus corniculatus | С | | | | | | | | Х | | | | | | |
| Lotus corniculatus | R PR | | | | | | | | Х | | | | | | |
| Melilotus albus | INT | | | | | Х | | | | | | | | | |
| Hypericum pulchrum | AC | | | | Х | | | | | | | | | | |
| Poa annua | С | | | | | | | Х | | | | | | | |
| Poa pratensis | С | | | | | | | | Х | | | | | | |
| Plantago lanceolata | С | | | | | | | | Х | | | | | | |
| Populus nigra | С | | | | | | | | | | | | | | |
| Pinus pinaster | С | Х | | | | | Х | | | | | | | | |
| Prunus spinosa | С | | | | | Х | | | | | | | | | |
| Phytolaca americana | INT | | | | | | | | Х | | | | | | |
| Robinia pseudacacia | INT | | | | | Х | | | | | | | | | |
| Rubus fruticosus | С | Х | | | | Х | Х | | | | | | | | |
| Salix atrocinerea | С | | | | | Х | | | | | | | | | |
| Potentilla erecta | С | | | | | | | | | | | | | | |
| Populus tremula | С | | | | | Х | | | | | | | | | |
| Trifolium medium | С | | | | | | | | Х | | | | | | |
| Trifolium repens | С | | | | | | | Х | Х | | | | | | |
| Stellaria graminea | С | Х | | | | | | | | | | | | | |
| Erigeron canadensis | Х | | | | | Х | | | | | | | | | |
| Viola canina | С | | Х | | | | | | | | | | | | |
| Vulpia bromoides | С | | | | | | | | Х | | | | | | |
| | Anthoxanthum odoratum Pteridium aquilinum Cytisus scoparius Teucrium scorodonia Holcus lanatus Juncus effusus Carex pallescens Hedera helix Convolvulus arvensis Lotus corniculatus Melilotus albus Hypericum pulchrum Poa annua Poa pratensis Plantago lanceolata Populus nigra Pinus pinaster Prunus spinosa Phytolaca americana Robinia pseudacacia Rubus fruticosus Salix atrocinerea Potentilla erecta Populus tremula Trifolium medium Trifolium repens Stellaria graminea Erigeron canadensis Viola canina | Anthoxanthum odoratum C Pteridium aquilinum C Cytisus scoparius C Teucrium scorodonia C Holcus lanatus C Juncus effusus C Carex pallescens C Hedera helix C Convolvulus arvensis C Lotus corniculatus R PR Melilotus albus INT Hypericum pulchrum AC Poa annua C Poa pratensis C Plantago lanceolata C Populus nigra C Prunus spinosa C Phytolaca americana INT Robinia pseudacacia INT Rubus fruticosus C Salix atrocinerea C Populus tremula C Trifolium medium C Trifolium repens C Stellaria graminea C Erigeron canadensis X Viola canina C | Anthoxanthum odoratum C Pteridium aquilinum C X Cytisus scoparius C Teucrium scorodonia C X Holcus lanatus C Juncus effusus C Carex pallescens C Hedera helix C X Convolvulus arvensis C Lotus corniculatus C Lotus corniculatus C Helilotus albus INT Hypericum pulchrum AC Poa annua C Poa pratensis C Plantago lanceolata C Pinus pinaster C X Prunus spinosa C Phytolaca americana INT Robinia pseudacacia INT Rubus fruticosus C Salix atrocinerea C Populus tremula C Trifolium medium C Stellaria graminea C X Erigeron canadensis X Viola canina | Anthoxanthum odoratum C Pteridium aquilinum C X X Cytisus scoparius C Teucrium scorodonia C X Holcus lanatus C Juncus effusus C Carex pallescens C Hedera helix C Convolvulus arvensis C Lotus corniculatus C Lotus corniculatus C Poa annua C Poa annua C Poa pratensis C Plantago lanceolata C Prunus spinosa C Phytolaca americana INT Rubus fruticosus C Salix atrocinerea C Populus repens C Stellaria graminea C C Erigeron canadensis X Viola canina C X X X X X X X X X X X X X X X X X X | Anthoxanthum odoratum C Pteridium aquilinum C C X X X X Cytisus scoparius C Teucrium scorodonia C X X X X Holcus lanatus C Carex pallescens C Hedera helix C Convolvulus arvensis C Lotus corniculatus R PR Melilotus albus INT Hypericum pulchrum AC Poa annua C Poa pratensis C Pinus pinaster C Prunus spinosa C Phytolaca americana INT Rubus fruticosus C Populus tremula C Trifolium repens C Stellaria graminea C C X X X X X X X X X X X X X X X X X | Anthoxanthum odoratum C Pteridium aquilinum C C X X X X Cytisus scoparius C Teucrium scorodonia C C X X X Teucrium scorodonia C C X X X Holcus lanatus C Juncus effusus C C Carex pallescens C Hedera helix C Convolvulus arvensis C Lotus corniculatus C Lotus corniculatus PR Melilotus albus INT Hypericum pulchrum AC Poa pratensis C Plantago lanceolata C Pinus spinosa C Phytolaca americana INT Robinia pseudacacia INT Rubus fruticosus C Salix atrocinerea C Populus tremula C Trifolium medium C Trifolium repens C Erigeron canadensis X Viola canina C X X X X X X X X X X X X X X X X X X | Anthoxanthum odoratum C Pteridium aquilinum C C X X X X Teucrium scorodonia C C X X X X Teucrium scorodonia C C X X X X Teucrium scorodonia C C X X X Teucrium scorodonia C C X X X Teucrium scorodonia C C X X X Teucrium scorodonia C C X X X Teucrium scorodonia C C X X Telucrius effusus C X Telucrius effusus C X Telucrius arvensis C C X X Telucrius corniculatus C C C C C C C C C C C C C C C C C C C | 1 | 1 | | | | | | |



Annexe 3.3 : Méthodologie d'évaluation des impacts

Le niveau d'impact dépend à la fois du niveau d'enjeu écologique de l'habitat ou de l'espèce et de l'intensité de l'effet attendu.

1. Les niveaux d'enjeux écologiques

Cinq niveaux d'enjeu écologique ou de valeur patrimoniale sont définis dans la partie « Approche de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces » du diagnostic écologique.

Pour les habitats :

| Espèce menacée ³ ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats ») | Très forte |
|---|-------------|
| Espèce rare ⁴ ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats ») | Forte |
| Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats » | Moyenne |
| Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local. | Faible |
| Espèce commune, non protégée. | Très faible |

Pour les espèces :

| Espèce menacée ⁵ ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats ») | Très forte |
|---|-------------|
| Espèce rare ⁶ ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats ») | Forte |
| Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats » | Moyenne |
| Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local. | Faible |
| Espèce commune, non protégée. | Très faible |

Le niveau peut cependant être abaissé (pour les enjeux « très fort » à « moyen ») dans le cas où le statut de l'espèce au niveau local est considéré comme assez commun à commun.

⁶ Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs ou sont « vulnérables » selon la cotation de l'UICN.



 $^{^{\}rm 3}$ Espèce « en danger selon la cotation de l'UICN ».

⁴ Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs ou sont « vulnérables » selon la cotation de l'UICN.

⁵ Espèce « en danger selon la cotation de l'UICN ».

2. Les niveaux d'effets

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

Cinq niveaux d'effets sont définis :

Très fort : destruction ou altération d'une surface ou d'un linéaire très importants de l'habitat naturel au regard de la surface de cet habitat dans la zone d'étude.

Fort : destruction ou altération d'une surface importante de l'habitat naturel par rapport à la surface de cet habitat dans l'aire d'étude.

Moyen : destruction ou altération d'une surface significative de l'habitat naturel au sein de l'aire d'étude.

Faible : destruction ou altération d'une surface relativement faible de l'habitat naturel au sein de l'aire d'étude.

Très faible/Négligeable : pas de destruction ni d'altération d'une composante du milieu naturel ni de changement de la répartition de l'espèce considérée sur la zone d'étude ou en périphérie du site.

3. Les niveaux d'impacts

Les niveaux d'impact sont directement proportionnels à l'intensité de l'effet et au niveau d'enjeu des habitats concernés selon le principe suivant :

| | | | Niveau | d'enjeu éco | logique | |
|------------|-------------|-----------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| | | Très fort | Fort | Moyen | Faible | Très faible |
| Intensité | Très forte | Très fort | Très fort | Fort | Faible | |
| de l'effet | Forte | Très fort | Fort | Moyen | Moyen | Faible |
| | Moyen | Fort | Moyen | Moyen | Faible | Très faible |
| | Faible | Moyen | Moyen Faible | | Faible | Très faible |
| | Très faible | Faible | Faible | Très faible | Très faible | Très faible |



ANNEXE 4

ETUDE ACOUSTIQUE Bureau d'études APB



Étude d'Impact Acoustique (EIA)

ETABLISSEMENT GINTRAT

Projet d'exploitation d'une carrière de sable et installations annexes









Bureau d'Études

Allée Grâce Kelly - Naudissou

24200 SARLAT LA CANEDA

Fax 09 700 655 38

Email/apb.acoustique@orange.fr

Responsable de l'E.I.A.

Patrice BEYNE

GSM 06 07 25 81 16

Sarlat, le 20/05/2020



Table des matières

| △P3 sarl | 2 |
|---|----|
| Objet de l'étude d'impact sonore | 5 |
| Mission du bureau d'étude APB | 6 |
| Réglementation acoustique | 6 |
| Plan d'implantation du projet | 7 |
| Descriptif général du projet | 7 |
| Description de l'environnement | 8 |
| Mesures acoustiques | 10 |
| Appareillage utilisé | 10 |
| Contrôle météorologique : | 11 |
| Jours et heures des activités futures | 12 |
| Conditions de mesurages : | 12 |
| Nos interventions sur le site se sont déroulées, comme suit : | 12 |
| Définition des points de mesures | 12 |
| Implantation des points du contrôle acoustique. | 13 |
| En Zone à Émergence Réglementée (ZER) | 15 |
| Conclusions & Commentaires | 15 |
| Étude prévisionnelle acoustique | 16 |
| Logiciel utilisé | 16 |
| Méthode de modélisation et de calcul | 16 |
| Définition de l'environnement de travail | 16 |
| Définition de la zone modélisée | 16 |
| Choix des paramètres définissant l'ambiance de travail | 17 |
| Choix des paramètres des objets du projet | 17 |
| Paramétrage des calculs. | 17 |
| Les résultats | 17 |
| Calcul des valeurs limites qui seront à respecter | 18 |
| En zone à émergence réglementée | 18 |
| En limite d'emprise | 18 |
| Ces points sont implantés : | 18 |
| Situations prises en compte pour les calculs prévisionnels | 19 |
| Modélisation du site et intégration du projet | 21 |
| Maquette | 21 |

| Vue de face | 21 |
|---|----|
| Vue de côté | 21 |
| Situation actuelle sans l'activité (Bruit Résiduel) | 22 |
| Situation future AVEC ACTIVITES - PHASE 1 | 24 |
| Situation future AVEC ACTIVITÉS - PHASE 3 | 26 |
| Situation future AVEC ACTIVITÉS - PHASE 5 | 28 |
| Situation future SANS les activités riveraines (CDT & NEGOCE) - PHASE 5 | 30 |
| Conclusion | 32 |
| Tableau de synthèse des calculs prévisionnel acoustiques | 33 |
| Fiches de mesure acoustique « NFS 31-010 / FMPA v11.03 » | 35 |
| Glossaire | 39 |

Objet de l'étude d'impact sonore

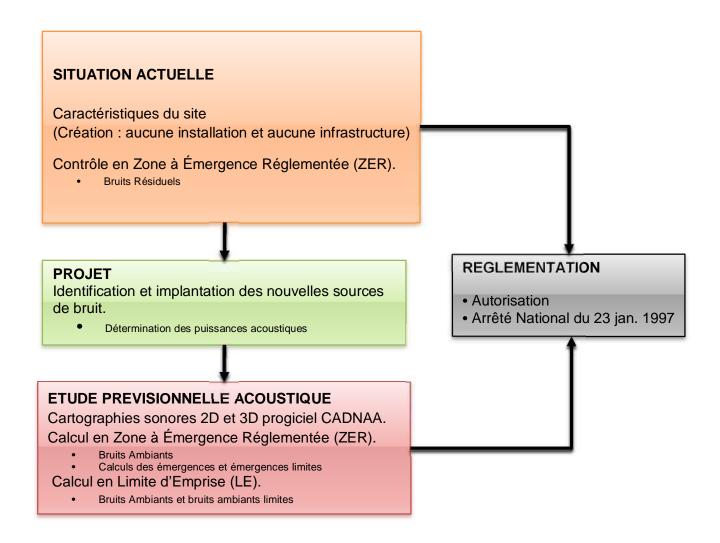
Le présent dossier vise à étudier les impacts des bruits aériens du site d'implantation, dans sa configuration actuelle et future.

Une campagne de mesure de bruit a permis d'établir l'état initial.

À partir de cet état initial, une analyse des données et suivie d'un prévisionnel acoustique ont été réalisé, en vue de définir les conditions dans lesquels permettront d'assurer la conformité acoustique du site par rapport aux exigences de la législation en vigueur concernant les bruits émis dans l'environnement par les installations classées.

Le prévisionnel a été déterminé en fonction des éléments techniques transmis par l'exploitant et les données acquises sur le site, avec utilisation d'un progiciel permettant la confection des cartographies sonores futures.

Réglementation & synoptique acoustique (Les textes dans leur ensemble sont reportés en annexe) La méthodologie appliquée dans cette étude est schématisée dans l'organigramme suivant:



Mission du bureau d'étude APB

La mission a été d'effectuer différentes campagnes de mesures de bruit dans les zones habitées proches.

Le cahier des charges concernant les périodes et les implantations a été établi en concertation avec l'entreprise GINTRAT.

Le bureau d'étude APB comparera les différentes valeurs obtenues du prévisionnel acoustique pour chaque point avec les valeurs limites réglementaires à ne pas dépasser pour la période de jour (07h à 22h).

Réglementation acoustique

L'entreprise GINTRAT doit se conformer aux respects à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce projet doit respecter l'Arrêté Ministériel du 23 janvier 1997.

Extrait des rubriques ICPE dont l'installation relève :

| ACTIVITES CLASSABLES AU TITRE DES I.C.P.E. | | | | | | | | |
|--|--|---|----------------------------------|-------------|----------------------|--|--|--|
| Rubrique de classement | Désignation des activités | Seuils règlementaires | Grandeur dans le cadre du projet | Régime * | Rayon d'affichage | | | |
| 2510.1 | Exploitation de carrière | Autorisation quelle que soit la superficie | 8 ha 72 a 70 ca | Α | 3 km | | | |
| 2515.1.a | Installations de broyage, concassage, criblage [] de pierres, cailloux, minerais et autres produits naturels []en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation [] | Puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation : a-Supérieure à 200 kW: Enregistrement b-Supérieure a 40 kW, mais inferieure ou égale a 200 kW: Déclaration | 100 kW | D | - | | | |

* A : Autorisation – E : Enregistrement – D : Déclaration

Le porteur du projet :

Siège social

SARL ETABLISSEMENT GINTRAT

Lieu-dit « La Pèze »

24 140 DOUVILLE (France)

Gérant de la société

Monsieur Vincent GINTRAT

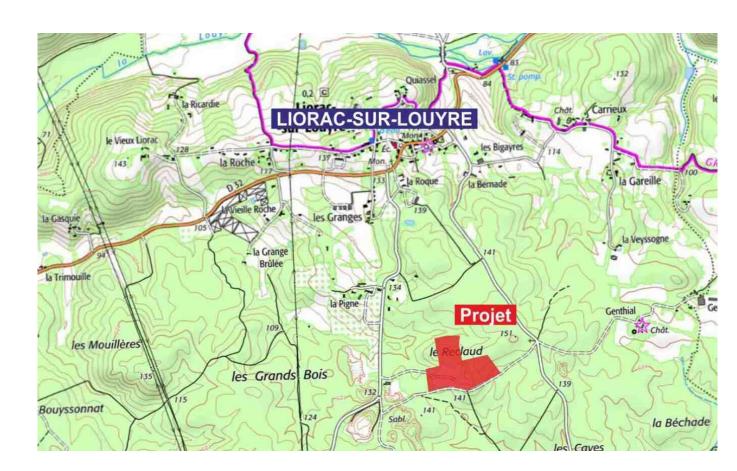


ETAT INITIAL

Plan d'implantation du projet

Ce projet sera implanté sur la commune de LIORAC-SUR-LOUYRE en Dordogne, au lieu-dit « Le Reclaud » à environ 1.2 km du centre-bourg.

Le plan de situation ci-après précise l'emplacement du projet par rapport aux habitations les plus proches et au village de LIORAC-SUR-LOUYRE.



Descriptif général du projet

Les activités projetées sur ce site seront constituées de l'exploitation d'une carrière de sables à ciel ouvert et du traitement des matériaux par groupe mobile de criblage.

La superficie totale du projet avec les installations annexes sera de 8 ha 72 a 70 ca.

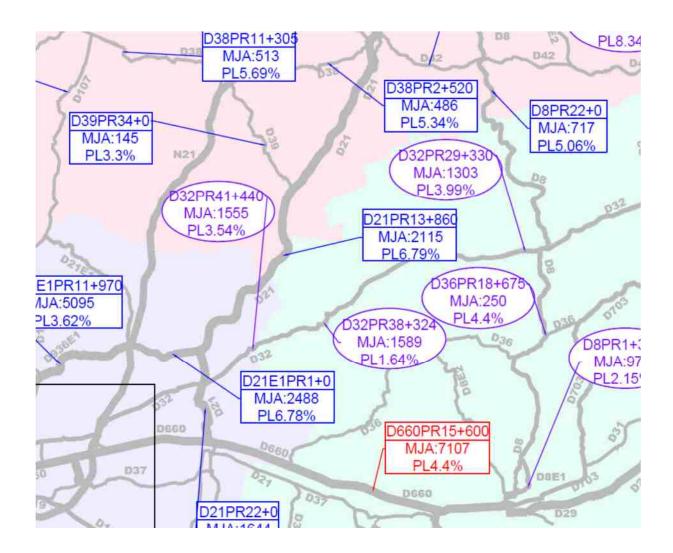
Description de l'environnement

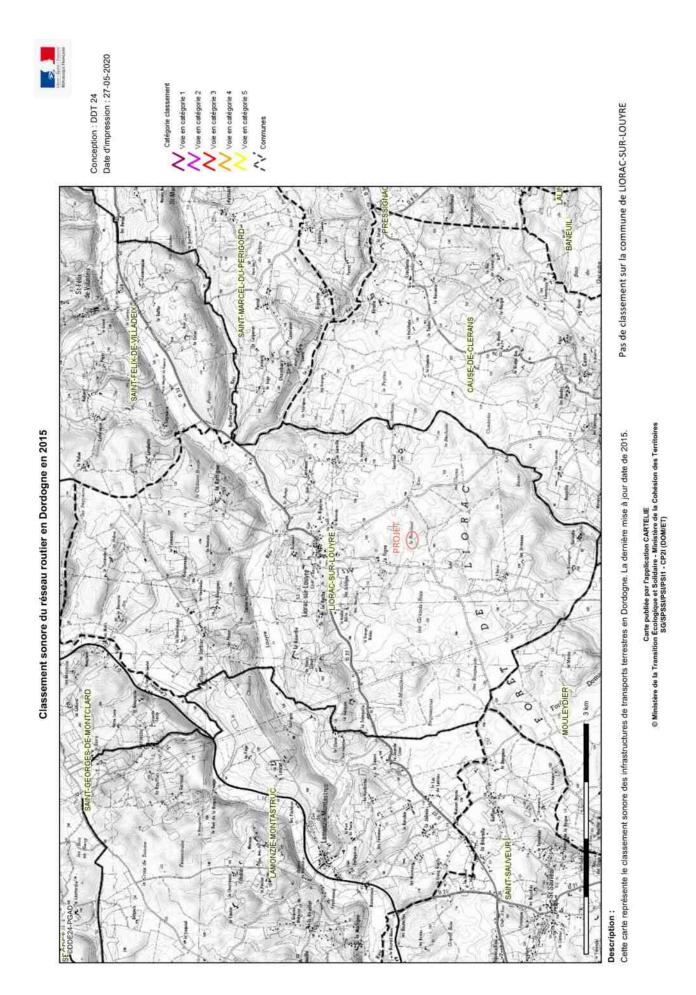
Les sources sonores actuelles sur la zone d'étude sont essentiellement liées aux infrastructures de transport terrestre et à des activités agricoles et forestières.

- La Départementale D32
- Des voies communales

A ces sources de bruits s'ajoutent les activités suivantes :

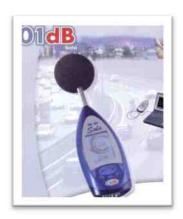
- Les activités de négoce de l'Entreprise GINTRAT, située à 250 m environ à l'ouest du projet : fonctionnement de matériel et d'engin lié au stockage et au chargement de matériaux
- Les activités potentielles d'exploitation de carrière de la SA Carrières de Thiviers, situées dans le prolongement sud-ouest du projet. A noter que ce site, autorisé jusqu'en 2025, n'est pas actuellement en activité.





Mesures acoustiques

Appareillage utilisé



Les mesures ont été réalisées à l'aide du matériel décrit ci-dessous. Les appareils de mesure utilisés permettent un traitement des mesures au moyen du logiciel dBTrait32 de 01dB-Métravib.

Le sonomètre répond aux exigences des normes EN 60804 et EN 60651.

Système de mesures acoustique et vibratoire intégrateur de marque 01dB-METRAVIB :

- Sonomètre BLUE SOLO n° 60307 Classe 1P.
- Microphone de classe 1; n° 80673 type MCE 212
- Pré-ampli PRE21S; n° 16824
- Logiciel dB SOLO 1.405
- Calibreur 01d-Metravib de classe 1; n° 930709 type Cal 21
- Écran anti-vent type BAVII2

N° d'Approbation LNE: LNE - 7121 rev3 SOLO MASTER

VERIFICATION CERTIFICATE N°CV-DTE-T-14-PVE-74873

N° d'Approbation LNE: F - 05 - 1 - 1646 rev3 CALIBREUR

VERIFICATION CERTIFICATE N°CV-DTE-T-14-PVE-74874

Traitement des données :

- Station de travail FUJITSU SIEMENS / CELCIUS M450
- Station de travail FUJITSU / CELCIUS W480
- PC pocket DELL AXIM X51v communication BLUETOOTH avec BLUE SOLO
- Imprimantes HP OfficeJet6100; EPSON WF7525 format A3 + scanner
- Logiciel acoustique dBTRAIT 5.2 (dB Environnement 01 dB METRAVIB)
- Progiciel cartographie acoustique 3D et 2D SACSO 2.92 & CADNAA 4.4.145
- PackOffice 2003/2010
- FileMaker Pro Avanced v13.Vo3
- Photoshop E 6.0
- Dessin 2/3D: Turbocad Pro v20.1 Platinium



Contrôle météorologique :

Anémomètre / thermomètre BIOBLOC SCIENTIFIC 50520

anémomètre à hélice



anémomètre

• double affichage, vitesse et température

- 1) vitesse 0,4 à 25 m/s
 2) vitesse 1,4 à 90 km/h
 3) vitesse 0,6 à 48 knots (nœuds)
 4) vitesse 0 à 54 miles/h
 5) vitesse 85 à 4500 feet/min (pieds)
 6) mini/maxi
 7) moyenne
 8) température 0 à +50°C
 9) interface RS232 pour PC

Précision LxPxH Poids 72 x 32 x 180 mm Livré avec sonde hélice Ø 72 mm et coffret ABS.

Jours et heures des activités futures

Fonctionnement prévisionnel des installations et de l'extraction (phases de production) :

• du lundi au vendredi entre 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, avec un fonctionnement par campagne (environ une semaine par mois).

Conditions de mesurages :

Les mesures ont été réalisées conformément à la norme en vigueur NFS 31-010, sans déroger à aucune disposition, selon la méthode dite d'expertise.

Ces mesures, réalisées sans activité sur le site, correspondent à des niveaux résiduels.

Elles seront utilisées dans le cadre du prévisionnel acoustique de cette étude, ce prévisionnel prend en compte les activités futures du site.

Nous retenons comme phase d'intervention la période DIURNE qui inclut le cycle de production maximale des installations allant de 7h00 à 22h00.

Nos interventions sur le site se sont déroulées, comme suit :

Sans AUCUNE activité (Bruit Résiduel initial) / période de jour

| N° | Point Mre::Lieu-dit | oint Mre::Lieu-dit Date Heure Début | | Heure Fin | Durée | + |
|----|---------------------|-------------------------------------|----------------|--------------|----------------|---|
| 1 | La Pigne | jeu. 05 déc. 2019 | Début 15:36:41 | Fin 16:06:43 | Durée 00:30:02 | ? |
| 2 | Filolie | jeu. 05 déc. 2019 | Début 14:58:36 | Fin 15:28:45 | Durée 00:30:09 |) |
| 3 | Genthial | jeu. 05 déc. 2019 | Début 16:17:37 | Fin 16:47:37 | Durée 00:30:00 |) |
| | | | | | | |

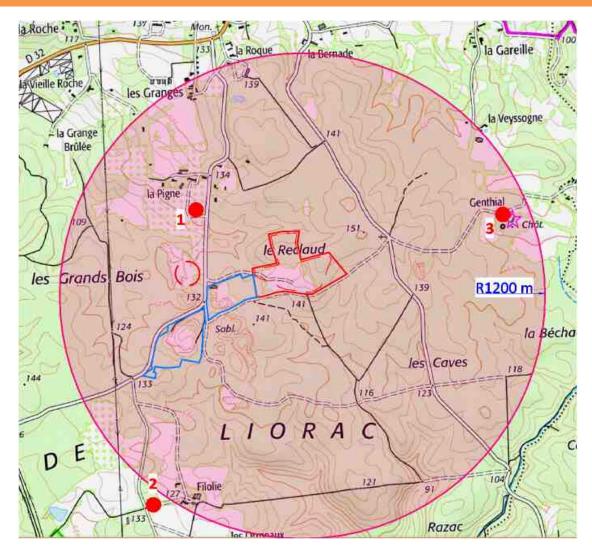
Définition des points de mesures

La campagne totalise 3 points de mesure chez les riverains proches, en Zone à Émergence Réglementée (ZER).

Leurs implantations ont été définies pour obtenir une représentativité objective de l'activité des installations futures par rapport à son environnement limitrophe (voir plan d'implantation des points de mesure acoustique ci-dessous).

Concernant les autres habitations situées dans un rayon de 1200 m

Elles ne font pas l'objet d'un contrôle in situ, parce qu'elles sont protégées par la topographie des lieux ou (et) la distance d'éloignement est nettement supérieure à la maison la plus proche ou (et) encore leur environnement est trop caractérisé par des bruits routiers.

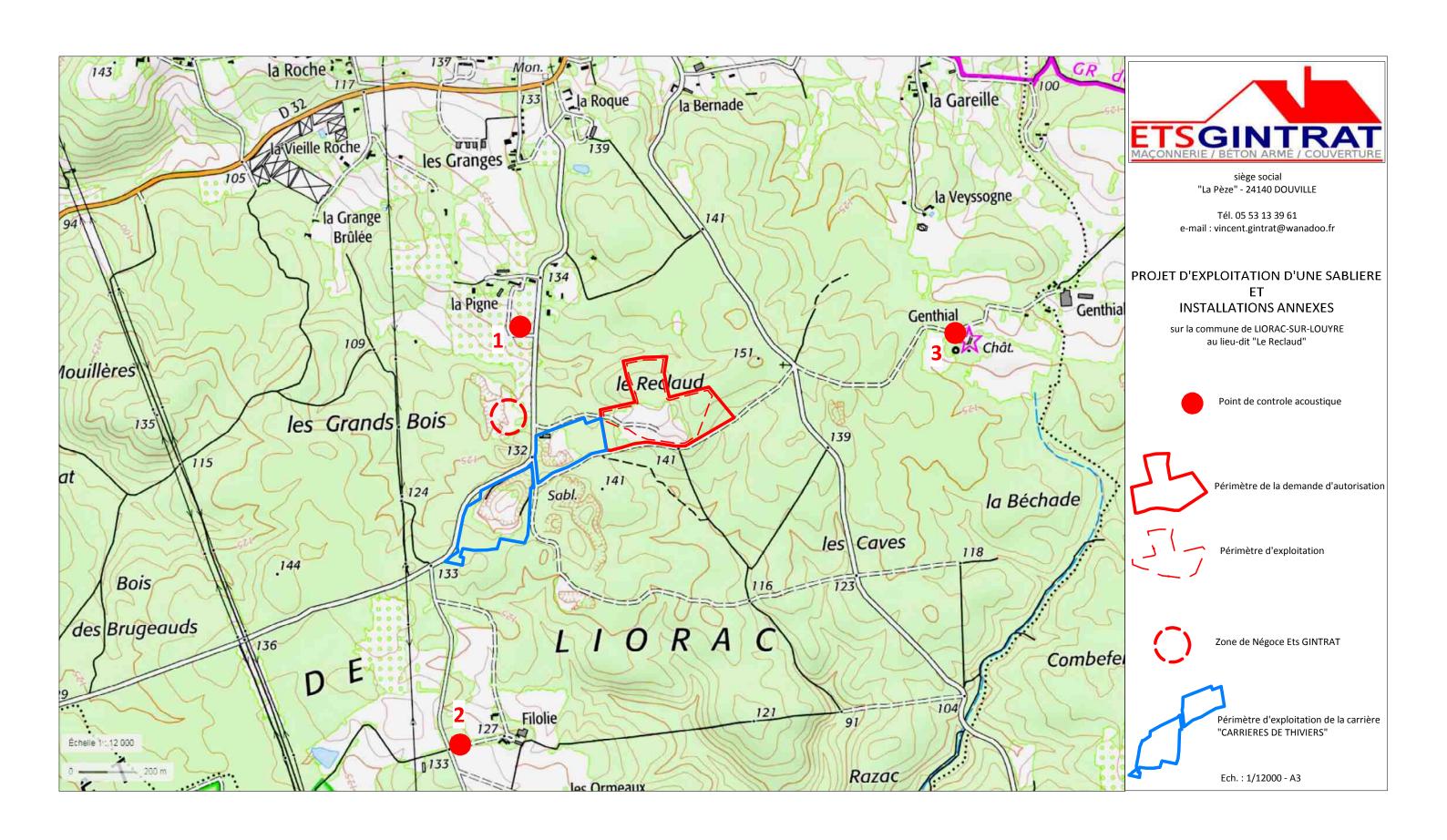


Implantation des points du contrôle acoustique.

Les emplacements des points de mesure sont indiqués sur le plan joint page suivante.

Ces emplacements sont les suivants :

| N° | Lieu-dit | Latitude | Longitude | hauteur | Dist. L.E. Pt |
|----|----------|------------|------------|---------|---------------|
| 1 | La Pigne | 44.88824 N | 00.64186 E | 123 m | 355 m |
| 2 | Filolie | 44.87520 N | 00.63854 E | 120 m | 1145 m |
| 3 | Genthial | 44.88845 N | 00.65992 E | 120 m | 830 m |



En Zone à Émergence Réglementée (ZER)

| N° | • | Lieudits | LAeq | L50 | LAeq - L50 | Émergence Limite Future |
|----|---|---------------------------|----------------|--------------|------------|-------------------------------|
| | | Niveau sonore initial SAN | NS activité su | ır le site d | lu projet | |
| 1 | | La Pigne | 43.4 | 34.4 | 9.0 | 5 |
| 2 | | Filolie | 32.9 | 29.6 | 3.3 | 6 |
| 3 | | Genthial | 37.4 | 31.7 | 5.7 | 6 |

Le niveau sonore est dominé par le trafic routier, les activités agricoles et forestières, le chant des oiseaux, les avions de ligne commerciale.

À noter que le site d'exploitation de carrière de la SA Carrières de Thiviers n'était pas en activité (le site est actuellement à l'arrêt) et que le site de négoce de l'Entreprise GINTRAT était ouvert, mais pas en activité.

Nous retiendrons la valeur fractile L50 de 29.6 dBA comme valeur initiale (bruit résiduel) pour établir les calculs prévisionnels du projet.

Conclusions & Commentaires

Suite à nos interventions nous constatons que les bruits sont principalement caractérisés par les activités humaines suivantes :

- Forestiers (coupe de bois),
- Agricoles,
- Routiers.

ETAT FUTUR

Étude prévisionnelle acoustique

Logiciel utilisé



Méthode de modélisation et de calcul

Les calculs sont basés sur les préconisations de la norme ISO 9613-2, la prise en compte des différents effets est spécifiée lors des paramétrages.

Définition de l'environnement de travail.

- o bruit de fond le plus bas mesuré 29.6, soit **30 dBA** indexés sur la valeur L50 (valeur la plus contraignante à proximité du projet).
- o Prise en compte de la topographie du site et de son environnement limitrophe.
- o Prise en compte de l'effet de sol.
- o Prise en compte de l'effet du vent (constante météorologique).
- o Prise en compte des effets des habitations.
- o Prise en compte du site d'exploitation de la carrière (extraction et précriblage des matériaux).
- o Prise en compte de l'évolution de la zone de stockage.
- o Prise en compte des pistes d'accès internes au site.
- o Prise en compte de la circulation routière proche et environnante.
- o Prise en compte de la végétation.

Définition de la zone modélisée.

- o État dimensionnel 3750 m X 2625 m (9 843 750 m²)
- o État de la zone de calcul 3050 m X 2425 m (7 396 250 m²)



Choix des paramètres définissant l'ambiance de travail.

- o La température
- o La pression atmosphérique
- o L'humidité relative de l'air

L'ensemble de ces données définissent la célérité de propagation des sons.

Choix des paramètres des objets du projet.

- Les sources de bruits.
- Les sources FUTURES de l'Ets GINTRAT sont définies par leur état dimensionnel et leur puissance acoustique.

Ont été pris en compte la situation la plus bruyante de l'activité, mettant en œuvre les matériels suivants :

- Deux chargeuses sur pneus
- Un compacteur monocylindre
- Deux pelles mécaniques sur chenille
- Un groupe mobile de criblage TEREX, puissance 98 kW maximum (par campagne)
- Deux tombereaux articulés (pistes d'accès)
- Leur emplacement est déterminé en fonction des productions et de leur exposition la plus défavorable (angle d'ouverture le plus important par rapport aux obstacles principaux).

Paramétrage des calculs.

- o Cartographies sonores 2D et 3D (maillage 25 X 25 m):
 - Points récepteurs en limite d'emprise (LE),
 - Points récepteurs en zone à émergence réglementée (ZER).

Les résultats

Des observateurs « points récepteurs » ont été créés permettant de calculer le spectre de pression acoustique par bande d'octave et le niveau global dB(A).

Représentation des récepteurs sur les cartes isophoniques :

| 0 | Récepteur conforme à la réglementation | O |
|---|--|---|
| 0 | Récepteur non conforme à la réglementation | • |



Calcul des valeurs limites qui seront à respecter

En zone à émergence réglementée

| N° | Niv. Sonore initial calculé (*) | Emerg. Limite calculée | Niveau sonore limite à respecter |
|----|---------------------------------|---------------------------|--|
| 1 | 42.5 dBA | 5,0 dBA | 47.5 dBA |
| 2 | 33.0 dBA | 6,0 dBA | 39.0 dBA |
| 3 | 32.0 dBA | 6,0 dBA | 38.0 dBA |

^{*} Valeur calculée la plus proche et la plus représentative du niveau sonore mesuré in situ, arrondie à 0.5 dBA.

En limite d'emprise

| N° | Niv. Sonore Initial Calculé (*) | niveau Sonore Limite à respecter |
|----|------------------------------------|-------------------------------------|
| A | 35.0 dBA | 70 dBA |
| В | 34.0 dBA | 70 dBA |
| С | 34.5 dBA | 70 dBA |

^{*} valeur arrondie à 0.5 dBA

Ces points sont implantés :

- o En zone à émergence réglementée (ZER), leur repérage est indiqué par des étiquettes rouges et leur numérotation alphabétique.
- o En limite d'emprise, leur repérage est matérialisé par des étiquettes vertes et leur numérotation alphabétique.

Il est joint également des cartographies sonores de l'ensemble des zones en fonction des seuils résiduels (reconstitutions de la situation initiale et actuelle).

Les cartographies représentées sont bidimensionnelles.

Coordonnées LAMBERT II Étendu

Situations prises en compte pour les calculs prévisionnels

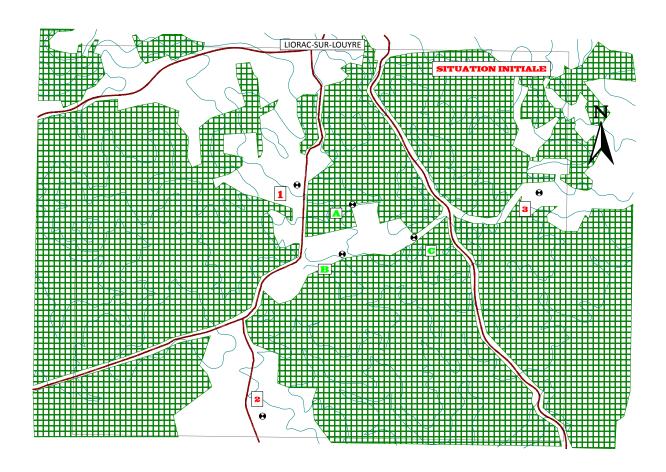
- ➤ Le phasage prévisionnel d'exploitation se déroulant sur 30 ans (6 phases successives de 5 ans) avec déplacement progressif des activités, les calculs ont porté sur 3 phases quinquennales représentatives du programme prévisionnel d'exploitation :
 - o la phase 1 (de 0 à 5 ans),
 - o la phase 3 (de 10 à 15 ans)
 - o et la phase 5 (de 20 à 25 ans).
- Concernant l'incidence des activités proches (site de négoce de l'entreprise GINTRAT et exploitation de carrière proche), les calculs ont intégré ces activités potentielles dans les bruits ambiants, de façon à se placer dans la configuration la plus réaliste possible, ces activités étant exercées potentiellement dans les mêmes créneaux horaires que le projet. Pour la phase 5, un calcul supplémentaire a été réalisé, sans ces activités, de façon à connaitre leur influence et permettre un comparatif.

Prévisionnel acoustique du site Cartographies 2D

PHASES LES PLUS CARACTERISTIQUES

Modélisation du site et intégration du projet

Maquette



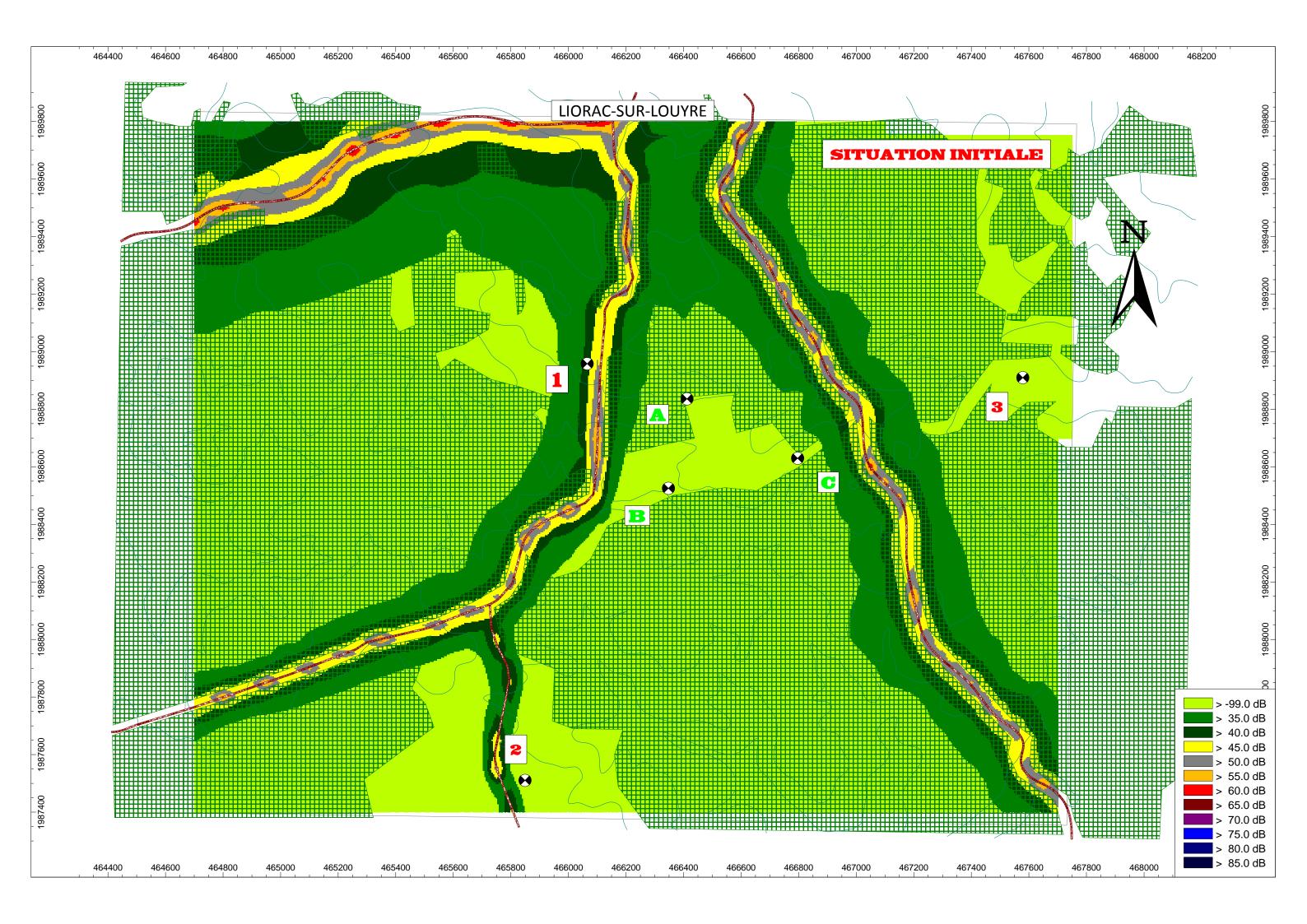
Vue de face



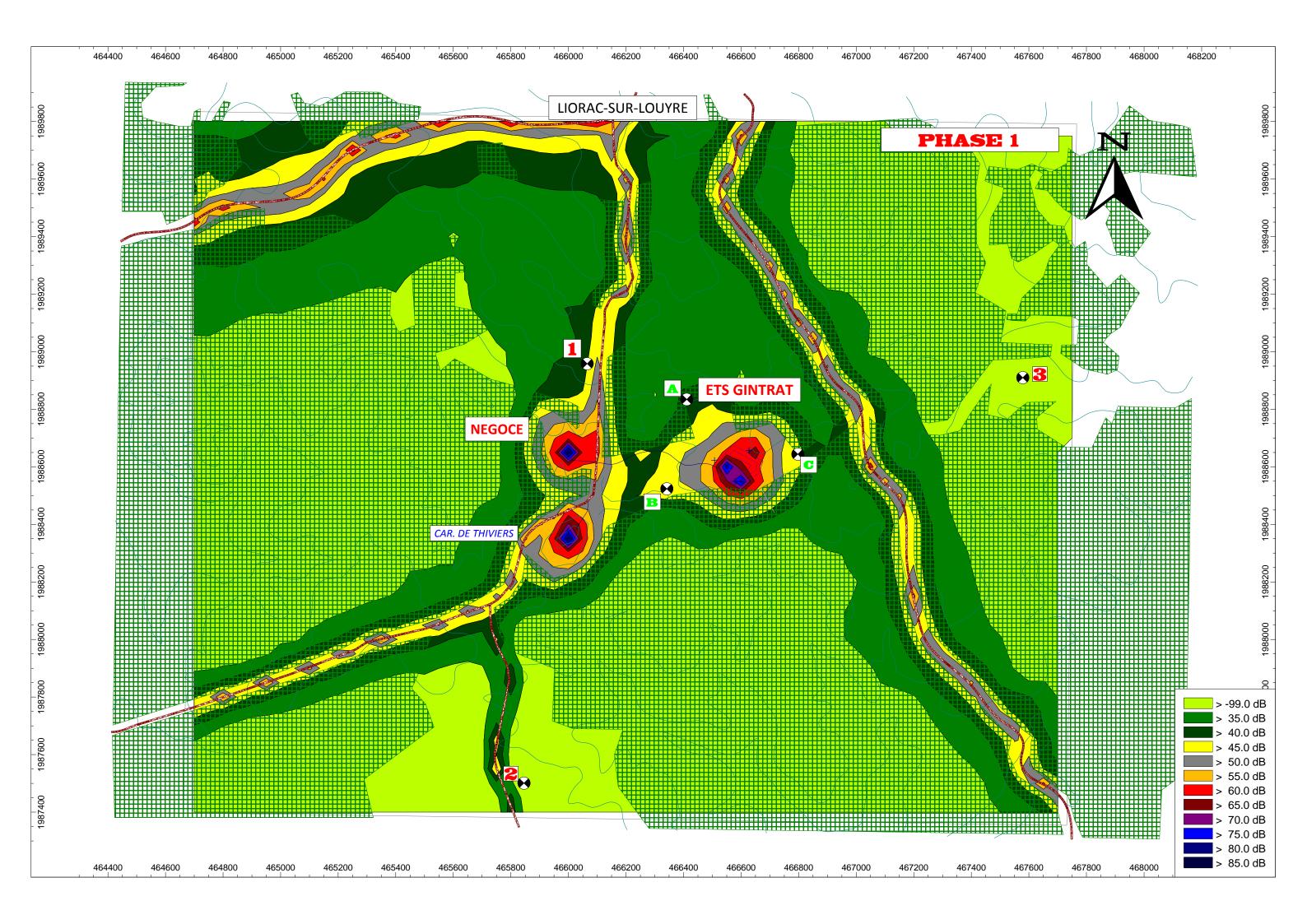
Vue de côté



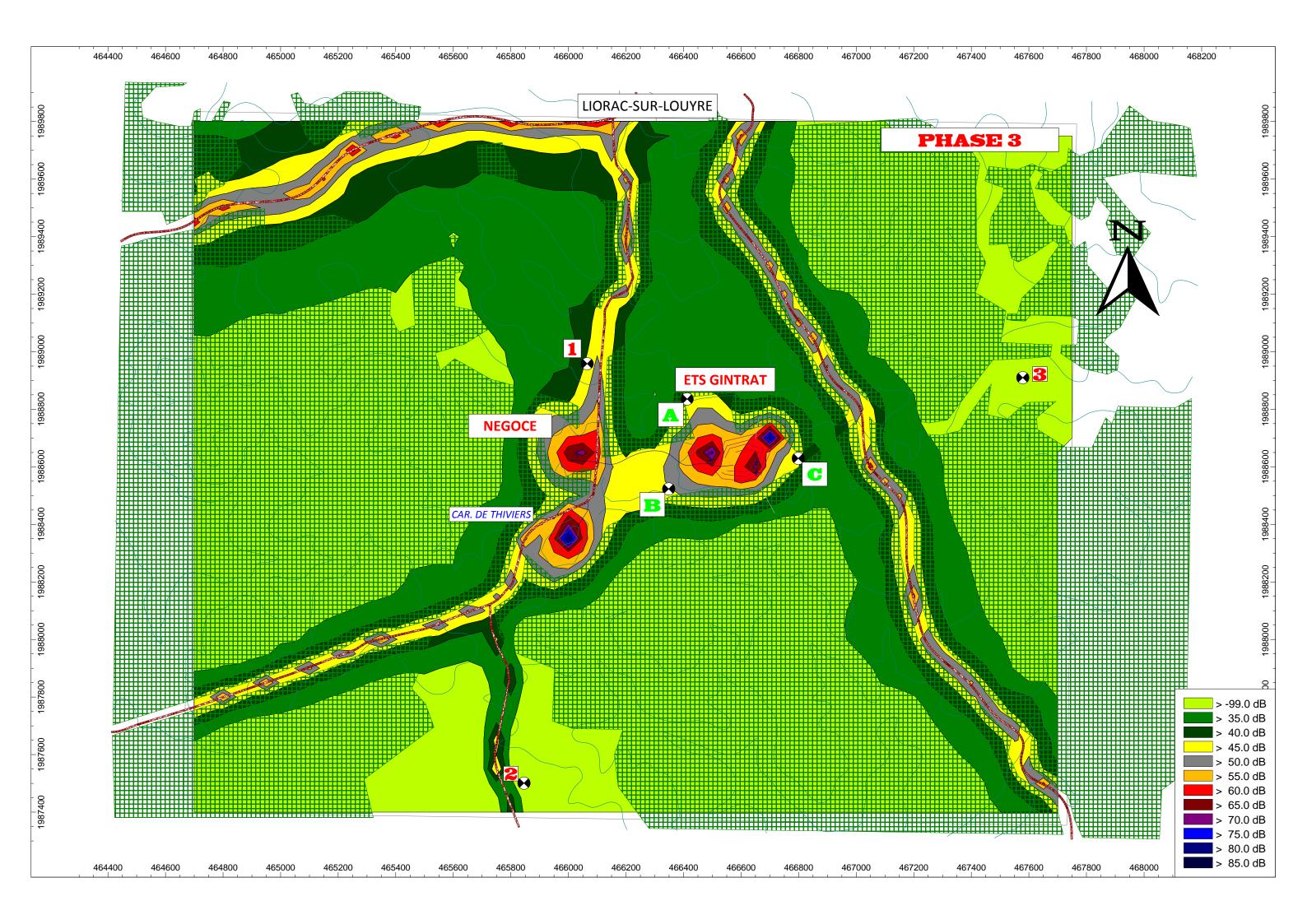
Situation actuelle sans l'activité (Bruit Résiduel)



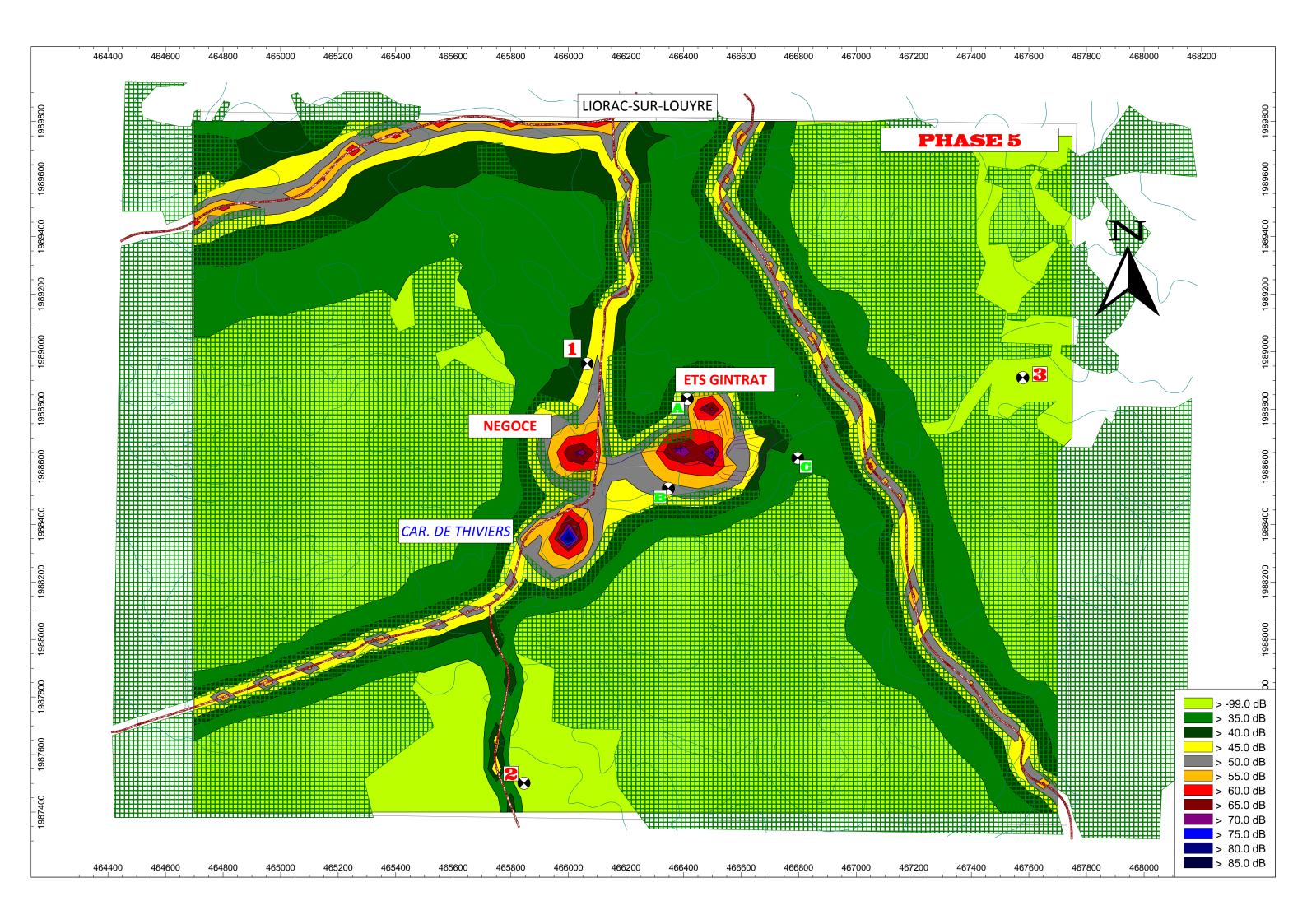
Situation future AVEC ACTIVITES - PHASE 1



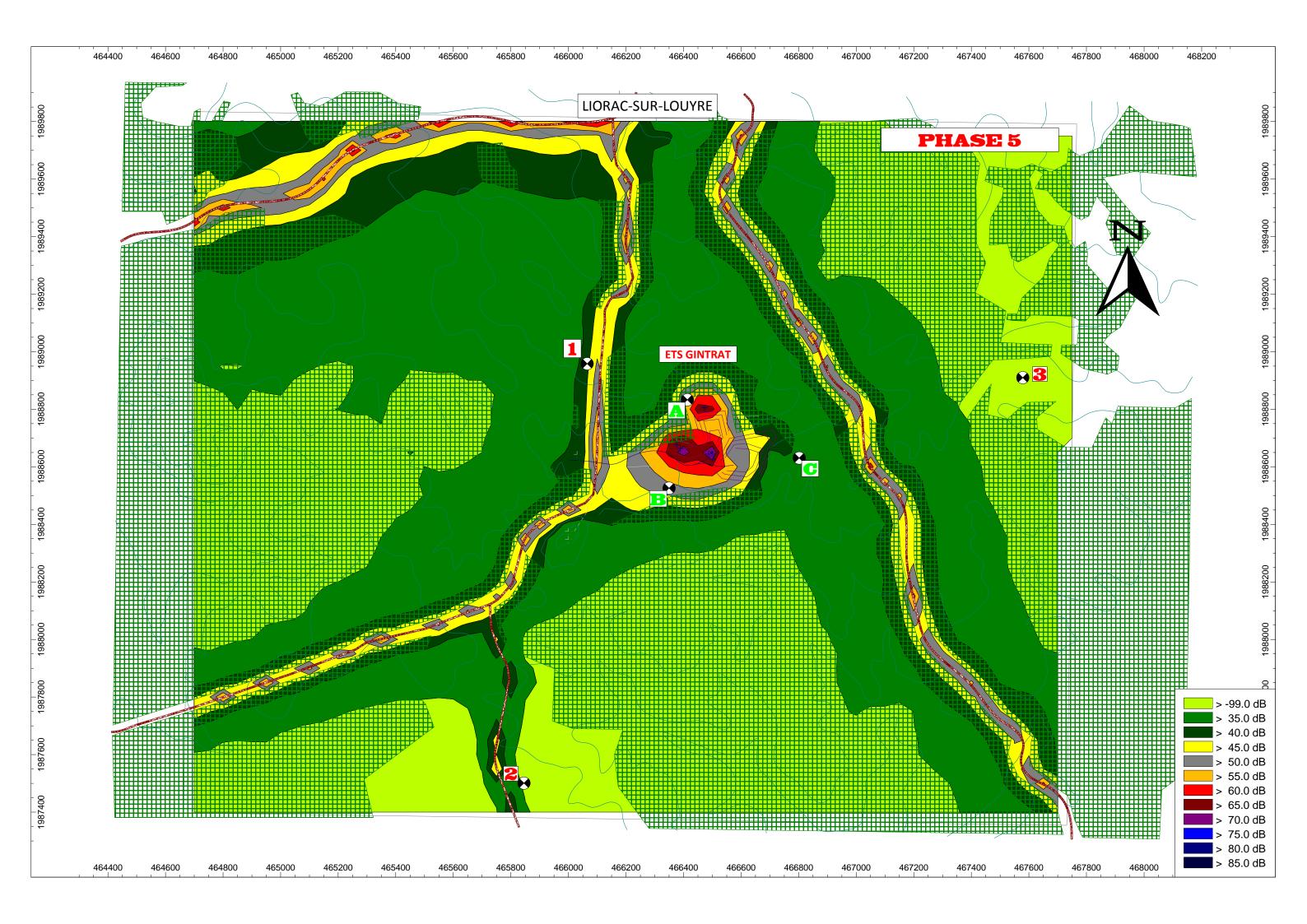
Situation future AVEC ACTIVITÉS - PHASE 3



Situation future AVEC ACTIVITÉS - PHASE 5



Situation future **SANS** les activités riveraines (CDT & NEGOCE) - PHASE 5



Conclusion

La synthèse des résultats est présentée dans le tableau de la page suivante.

Les résultats obtenus mettent en évidence une conformité du site vis-à-vis des valeurs réglementaires (arrêté ministériel du 23 janvier 1997) sur l'ensemble des points pris en compte, tant en Zone à Émergence Réglementée (ZER) qu'en Limite d'Emprise (LE), même en prenant en compte le cumul avec les activités voisines :

- Les émergences obtenues sont comprises entre 1 et 3 dB(A), inférieurs à 2 dB(A) aux limites admissibles ;
- Les niveaux limites d'emprises sont compris entre 39 et 57 dB(A), soit très inférieurs à la limite admissible, de 70 dB(A).

Cette conformité est atteinte sans avoir recours à des aménagements acoustiques particuliers tels qu'écrans acoustiques ou insonorisations.

Cette situation s'explique par d'une part par divers facteurs qui contribuent à limiter naturellement l'impact sonore du projet sur son environnement :

- L'éloignement des habitations les plus proches à plus de 300 m du projet;
- La topographie du site, qui permet un amortissement des bruits vers l'extérieur.

Elle s'explique d'autre part par les caractéristiques intrinsèques du projet, avec :

- des activités qui mettront en œuvre des engins et du matériel peu bruyant (absence de concassage par exemple)
- l'encaissement d'une partie des travaux par rapport au terrain naturel périphérique, jouant un rôle d'amortissement vis-à-vis des émissions de bruits vers l'extérieur.

Des actions complémentaires, usuelles pour ce type d'activité, sont toutefois conseillées de façon à garantir cette situation, telles que :

- le positionnement des stocks entre les zones de travail statique et la direction des zones d'habitat :
- la limitation de la vitesse des véhicules sur la piste d'accès,
- la prise en compte de la puissance acoustique du matériel en cas de renouvellement (veille technologique et maintenance)

Toutes ces dispositions permettent de garantir la conformité acoustique du projet dans son fonctionnement futur.

Tableau de synthèse des calculs prévisionnel acoustiques

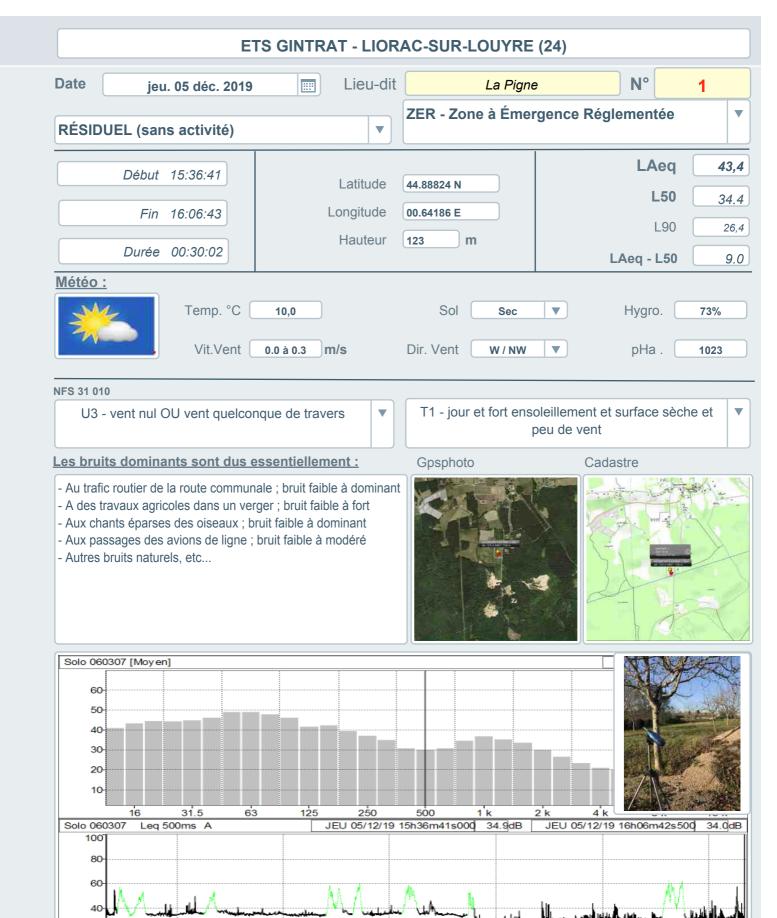
| qualification de la zone du point de contrôle | N° | Lieux-dits | Période | Résiduel | Ambiant PHASE 1 Calcul ter | PHASE 1 | Ambiant PHASE 3 | | Ambiant PHASE 5 sines CDT e | Émerg. PHASE 5 t négoce | Sans acti | | Émergence Limite admissible | Niveau sonore Limite admissible |
|--|----|--------------|---------|----------|----------------------------------|------------|-----------------|-----|-----------------------------------|----------------------------------|-----------|-----|-----------------------------------|--|
| | 1 | La pigne | JOUR | 42.5 | 44.0 | 1.5 | 45.0 | 2.5 | 45.5 | 3.0 | 43.0 | 0.5 | 5 | |
| ZER | 2 | Filolie | JOUR | 33.0 | 34.0 | 1.0 | 34.5 | 1.5 | 34.5 | 1.5 | 34.0 | 1.0 | 6 | |
| | 3 | Genthial | JOUR | 32.0 | 33.5 | 1.5 | 33.5 | 1.5 | 34.0 | 2.0 | 34.0 | 2.0 | 6 | |
| | Α | LE Nord | JOUR | | 43.5 | | 48.0 | | 57.0 | | 57.0 | | | 70 |
| LE | В | LE sud-ouest | JOUR | | 48.0 | | 50.0 | | 52.0 | | 52.5 | | | 70 |
| | С | LE sud-est | JOUR | | 46.0 | | 47.0 | | 39.0 | | 39.0 | | | 70 |

¹ Valeur résiduelle calculée la plus proche et la plus représentative du niveau sonore mesuré in situ, arrondie à 0.5 dBA.

² CDT : site d'exploitation de carrière voisine de la S.A. Carrières de Thiviers – Négoce : site de négoce de l'entreprise GINTRAT.

ANNEXES

Fiches de mesure acoustique « NFS 31-010 / FMPA v11.03 »



Si LAeq - L50 est supérieur à 5 dBA, on utilise comme indicateur d'émergence la différence des indices fractiles L50

15h55

15h50

15h45

Résiduel

Formulaire N° rési2018v5

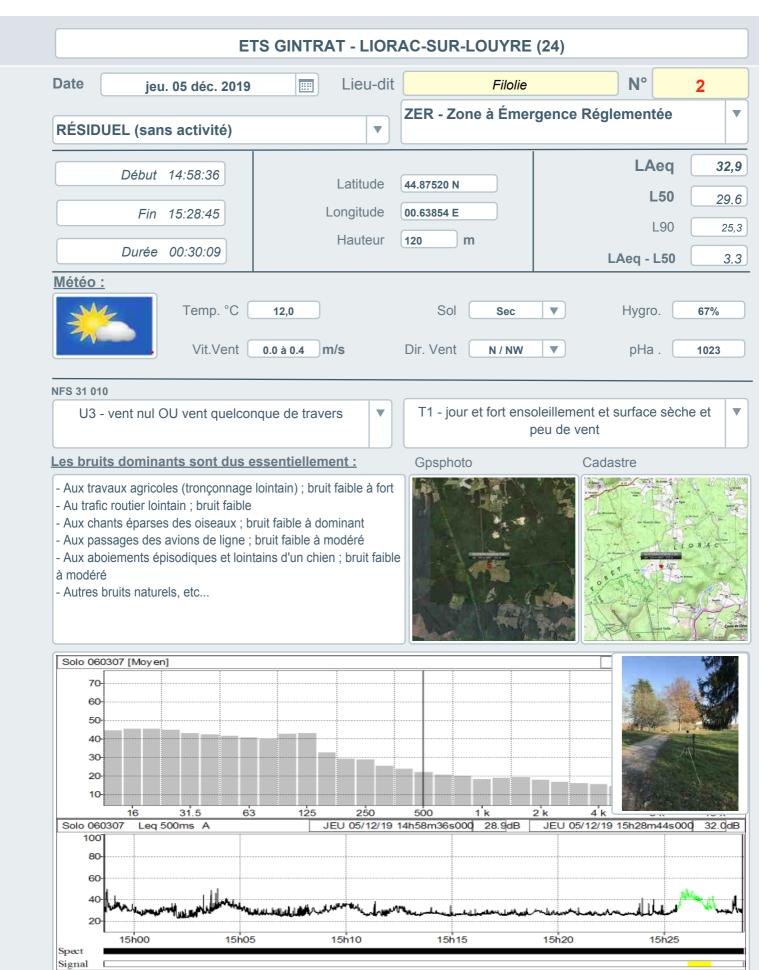
VL Rte Com.

15h40

NFS 31-010

16h05

16h00



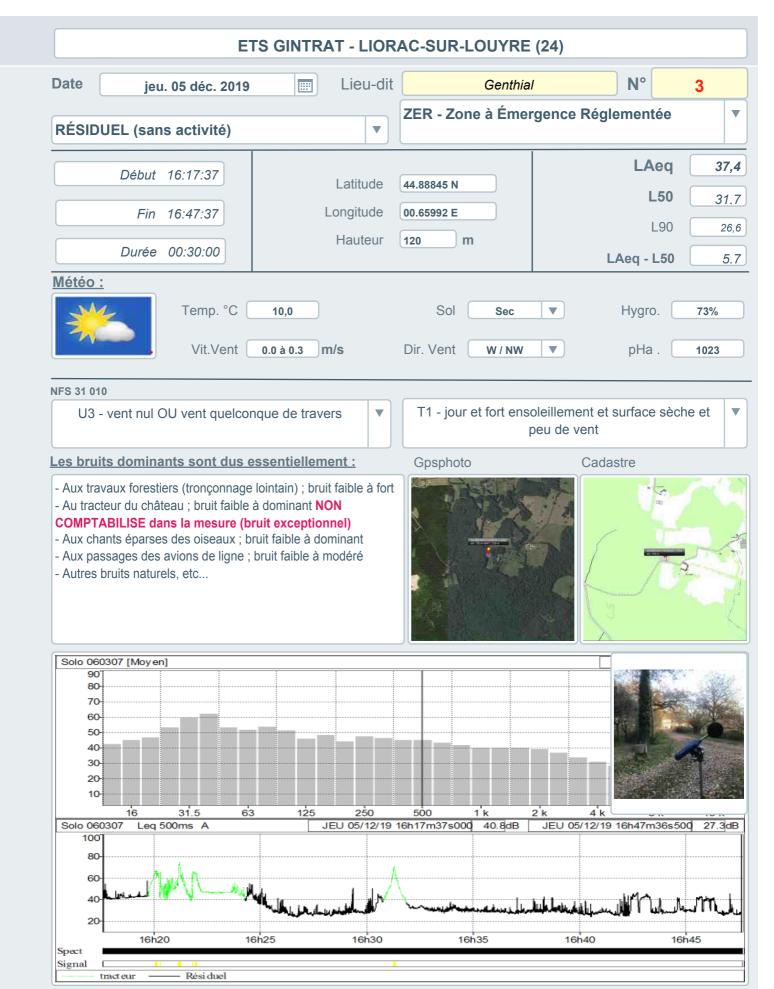
Si LAeq - L50 est supérieur à 5 dBA, on utilise comme indicateur d'émergence la différence des indices fractiles L50

Rési duel

Formulaire N° rési2018v5

Avrion de Tourisme Bas

NFS 31-010



Si LAeg - L50 est supérieur à 5 dBA, on utilise comme indicateur d'émergence la différence des indices fractiles L50

Formulaire N° rési2018v5

NFS 31-010

Glossaire

Pression sonore

La pression acoustique est la pression mesurée au niveau d'un récepteur lors de l'émission d'un son, sous forme d'onde acoustique, par une source dans un milieu conducteur sonore. La pression acoustique oscille autour de la pression ambiante (la pression atmosphérique dans le cas de l'air). Elle est mesurée en Pascal (Pa), équivalent au N/m².

La pression acoustique de référence P0, correspondant à la plus petite pression à laquelle l'oreille humaine est sensible, vaut : P0 = 0,00002 Pa = 2.10^{-5} Pa. A l'opposé, le seuil de la douleur correspond à une pression Pmax de 20 Pa. Ces deux valeurs ne sont que des ordres de grandeur pour une fréquence de 1000 Hz, et varient d'un individu à l'autre.

Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A Leq(A) :

Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A obtenu sur un intervalle de temps " court ". Cet intervalle de temps, appelé durée d'intégration, a pour symbole t. Le LAeq court est utilisé pour obtenir une répartition fine de l'évolution temporelle des événements acoustiques pendant l'intervalle de mesurage. La durée d'intégration retenue dépend de la durée des phénomènes que l'on veut mettre en évidence. Elle est généralement de durée inférieure ou égale à 10 s.

L90 et L50: indicateurs fractiles correspondants à un niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A dépassé pendant 90 % ou 50 % de l'intervalle de mesurage avec une durée d'intégration de 1 s.

Puissance sonore

C'est la puissance sonore totale produite par une source de bruit. Cette énergie se propage à travers l'atmosphère, et génère au niveau de l'observateur la pression sonore notée Lw

 $Lw=0 dB = > 1pW (1.10^{-12}W)$

Bruit ambiant

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignées.

Bruit particulier

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Bruit résiduel

Bruit ambiant, en l'absence du(des) bruits(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

Emergence

L'émergence est définie par la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et celui du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs ou intérieurs, dans un lieu donné, correspondant à l'occupation normale des locaux et au fonctionnement normal des équipements.



| NOTE: | | |
|-------|------|------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| , | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| - | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



B.E. APB sarl

Allée Grâce Kelly - Naudissou - 24200 SARLAT-LA-CANEDA (France)

Tél. 06 07 25 81 16 - email : apb.acoustique@orange.fr



VOLET SANITAIRE



ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

VOLET SANITAIRE

Le présent volet constitue l'évaluation des risques sanitaires pour le projet d'exploitation de carrière de l'Entreprise GINTRAT sur la commune de Liorac-sur-Louyre. L'objectif est d'évaluer les impacts des activités du site sur la santé humaine (*hors personnel employé sur le site*), et ce dans un fonctionnement normal de l'exploitation.

Cette analyse s'appuie sur les autres parties de la présente étude d'impact et plus largement du présent dossier de demande d'autorisation environnementale et est notamment indissociable :

- des éléments descriptifs du site et de son environnement ;
- des mesures correctrices associées aux effets du projet ;
- de l'étude de dangers qui concerne le fonctionnement accidentel ;
- de la notice hygiène et sécurité du personnel.

Elle est adaptée à l'importance du projet d'exploitation et des effets prévisibles du fonctionnement normal des installations. Elle prend également en compte la spécificité de l'environnement du site.

Cette évaluation de l'impact sanitaire considère les effets éventuels d'une exposition prolongée aux rejets de l'installation, qui correspondent à de faibles niveaux de concentration. Les risques éventuels d'exposition de courte durée à des concentrations dangereuses ne peuvent être envisagés que dans un contexte accidentel et sont donc traités dans l'étude de dangers.

La présente évaluation des risques sanitaires comprend :

- un rappel synthétique de l'état initial actuel du site et de son environnement ;
- l'identification des dangers avec :
 - o inventaire des substances présentes sur le site et pouvant être émises (« source »), ainsi que leurs effets sur la santé publique,
 - o analyse des voies d'exposition ou de transfert des polluants ou nuisances,
 - o identification des populations potentiellement affectées (« récepteurs ») ;
- <u>la définition de la relation dose-réponse</u> des substances auxquelles sont exposés les récepteurs ;
- <u>l'évaluation des niveaux d'exposition</u> des populations aux polluants et nuisances (en prenant en compte le niveau initial d'exposition) ;
- <u>la caractérisation des risques sanitaires</u> par comparaison entre les niveaux d'exposition et d'éventuelles valeurs de référence.

Les substances et agents nuisibles étudiés dans cette étude de risques ont été sélectionnés en raison de l'importance de leurs émissions et/ou de leur nocivité.

Il est à rappeler que le site sera assujetti au Règlement Général des Industries Extractives (R.G.I.E.), ensemble de procédures et de mesures spécifiques visant à assurer d'une part la sécurité du travail et d'autre part la santé des opérateurs. A ce titre, l'exploitation sera sous le contrôle régulier des services de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et de la Médecine du Travail, seuls organismes habilités à décider de l'aptitude des personnes au poste de travail où elles sont susceptibles d'être affectées.



I - ETAT INITIAL DU SITE:

I.1 – Synthèse de l'état initial :

a) Contexte géographique :

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

Le site se trouve dans un environnement à forte dominante rurale, s'inscrivant dans le plateau boisé de la Forêt de Liorac.

b) Occupation des sols :

L'occupation des terrains du projet se partage entre les surfaces artificialisées par les travaux d'exploitation précédents qui ont été réalisés sur ce site, et les surfaces exploitables couvertes par une végétation partagée entre taillis, fourrés et boisements...

c) « Bruits » de fond :

Contexte industriel:

Les autres activités présentes dans l'environnement du projet sont représentées par le site de négoce de matériaux de l'entreprise Gintrat, à 250 m environ du projet, et une exploitation de carrière de sable, dont le périmètre jouxte celui du projet, et qui est actuellement à l'arrêt.

Contexte agricole:

Le site s'inscrit dans un plateau très majoritairement boisé.

Trafic routier:

Les voies communales présentes dans l'environnement du projet ne font pas l'objet de comptages routiers. Il s'agit d'axes de liaisons et de dessertes locales, qui supportent un trafic relativement faible, à dominante de véhicules légers.

Les informations disponibles relatives aux comptages routiers sur les axes routiers départementaux concernent ici la RD 32. Le comptage tournant situé 1,5 km environ à l'ouest du bourg de Liorac, fait état d'un trafic de 1 544 véhicules/jours pour l'année 2017 (donnée la plus récente à ce jour).

Aucune donnée relative à des mesures de polluants dans l'air, générés par ce trafic et pouvant avoir un impact sanitaire, n'est actuellement disponible.

Mesures de fond de la qualité de l'air :

L'environnement dans lequel s'inscrit ce site d'exploitation, à fort caractère rural, confère naturellement au secteur une bonne qualité d'air.

Il n'existe pas de station de mesure de la qualité de l'air dans le secteur et représentative de la qualité de l'air de ce secteur.

I.2 – Caractéristiques des populations cibles :

Population communale (cf. § B.4.1.2 de l'étude d'impact) :

La commune de Liorac-sur-Louyre est caractérisée par une densité moyenne de population de 12 habitants/km². Cette faible densité est le reflet du caractère rural marqué de ce secteur.

Dans l'environnement proche du site d'exploitation, l'habitat se présente sous une forme relativement dispersée, en tant que hameaux ou ensembles agricoles. Les habitations présentes dans l'environnement du projet en sont éloignées d'une distance minimale de 300 m.





Projet d'exploitation d'une carrière de sable et installations annexes

La répartition de cet habitat est détaillée au § B.4.3.1 de l'étude d'impact.

Etablissement recevant du public à proximité du site :

Le site d'exploitation se trouve éloigné d'établissements sensibles tels que écoles, crèches, hôpitaux, cliniques, hospices, centres de loisirs, maisons de retraite... qui représentent la population la plus sensible à l'émission éventuelle de substances indésirables.

Etablissements et activités sensibles :

- Etablissements sensibles : cf. § précédent.
- Captages A.E.P.: Le projet se trouve à une distance minimale de 1,5 km des captages collectifs destinés à l'alimentation en eau potable et de leurs périmètres de protection actuellement officialisés.

Voies de passage et autres infrastructures :

- Réseau routier :
 - L'axe routier le plus proche du projet est représenté par la VC2, qui passe à une distance d'environ 250 m de ce site d'exploitation.
 - L'axe départemental le plus proche est la RD 32, qui traverse le bourg de Liorac à une distance minimale de 1 km du projet.
- Réseau ferroviaire :
 - La ligne ferroviaire la plus proche du site est la ligne reliant Libourne et Sarlat via Bergerac, qui passe à une distance de l'ordre de 4 km au Sud du site.



II - IDENTIFICATION DES DANGERS

L'identification des dangers vise à présenter, pour les polluants concernés par l'étude, un bilan des connaissances actuelles en termes d'effets sur la santé.

Les éventuels dangers que présentent ces polluants sont liés à une exposition chronique de la population qui réside à demeure dans les environs du site.

L'exposition aigüe de la population est à associer à un dysfonctionnement de l'exploitation, traité dans l'étude de dangers.

II.1 - Gaz d'échappement :

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

Les émissions de gaz depuis ce site d'exploitation proviendront principalement du fonctionnement et de la circulation des engins de chantier, des véhicules de transport des matériaux et des véhicules légers du personnel, et sont donc liés à l'intensité du trafic.

Elles ne présentent pas de risque sanitaire particulier compte tenu de leur faible concentration dans l'atmosphère et de la conformité des engins et véhicules utilisés avec la réglementation en vigueur.

Ces gaz d'échappement contiennent des composés carbonés (CO, CO₂), soufrés (SO₂), azotés (NO, NO₂) et organiques volatils (benzène).

Dans le cas d'une exposition prolongée aux faibles concentrations, les effets recensés de ces composés sont résumés dans le tableau suivant :

| Composés | Effets et risques (toxicité chronique) | | |
|---------------------------------------|---|--|--|
| Dioxyde de carbone (CO ₂) | Augmentation de la ventilation pulmonaire Modification légère du pH sanguin Altération de la vision des couleurs | | |
| Monoxyde de carbone (CO) | Asthénie, vertiges, céphalée, troubles digestifs Effets asphyxiants mortels, séquelles neuropsychiques | | |
| Oxydes d'azote (NO, NO ₂) | Troubles irritatifs oculaires et respiratoires (bronches) | | |
| Dioxyde de soufre (SO ₂) | Pharyngite et bronchite chroniques, emphysème, altération de la fonction pulmonaire, affections respiratoires (toux, dyspnée) | | |
| COV Benzène | Troubles digestifs, irritations locales Troubles neuropsychiques Pouvoir cancérigène : leucémie | | |

Le transfert de ces gaz s'effectue par voie aérienne, par inhalation des populations cibles. Ces dernières potentielles sont constituées par les habitants ou tiers situés à proximité immédiate de la zone d'exploitation, encore plus ceux situés sous les vents dominants. Les populations les plus sensibles sont les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de déficience respiratoire (asthmatiques, ...).

II.2 – Poussières minérales :

Les sources d'émissions de poussières depuis ce site d'exploitation seront essentiellement liées:



Projet d'exploitation d'une carrière de sable et installations annexes

3ème PARTIE – ETUDE D'IMPACT – ANNEXES

- aux opérations de décapage,
- au roulage des engins et véhicules sur les pistes non revêtues,
- au traitement des matériaux (précriblage).

De façon générale, l'importance de l'empoussièrement dépend de plusieurs facteurs tels que les fréquences d'apparition de la source (ponctuelle, semi-permanente, permanente), les conditions météorologiques, la nature des matériaux, leur granulométrie.

a. Définitions:

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

Les poussières ou particules en suspension (PS) sont définies et caractérisées par leur taille et par leur capacité à transporter (voire transformer) certains composés chimique ou polluants. Dans les poussières totales en suspension, on peut distinguer :

- Les poussières communes ou particules sédimentables (car elles se déposent facilement sur le sol), ou encore inhalables, qui ont des diamètres importants. Elles sont définies comme la fraction de poussières totales en suspension dans l'atmosphère des lieux de travail susceptibles de pénétrer par le nez ou par la bouche dans les voies aériennes.
- Les poussières fines, avec :
 - o La fraction thoracique qui se dépose au niveau de l'arbre respiratoire ;
 - La fraction alvéolaire qui peut atteindre les alvéoles pulmonaires.
- Les poussières alvéolaires siliceuses, qui est la fraction susceptible de se déposer dans les alvéoles pulmonaires lorsque la teneur en quartz excède 1%).

b. Repère règlementaire sur les catégories de poussières en suspension :

Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories de poussières en suspension au regard des codes de l'environnement et du travail.

| Fraction | Diamètre moyen (µm) | Diamètre maximal (µm) | | | | | | | |
|--|------------------------------------|-----------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| Domaine exposition professionnelle (code du travail) | | | | | | | | | |
| Inhalable | | 100 | | | | | | | |
| Thoracique | 10 | 30 | | | | | | | |
| Alvéolaire | 4 | 10 | | | | | | | |
| Domain | e environnement (code de l'environ | nement) | | | | | | | |
| PM _{2,5} | 2,5 | 6 | | | | | | | |
| PM ₁₀ | 10 | 30 | | | | | | | |

c. Effets sur la santé : généralités :

La granulométrie constitue le facteur déterminant de l'absorption. En raison de leur inertie, les particules de grande taille (> 10 μ m) sont pour une grande part précipitées sur la muqueuse de l'oropharynx puis dégluties. La voie de pénétration des constituants chimiques de ces particules est donc principalement digestive.

Les particules fines vont, quant à elles, atteindre en plus grand nombre les alvéoles pulmonaires pouvant entraîner des dommages respiratoires et être à l'origine d'une silicose (atteinte pulmonaire) dans le cas d'inhalation chronique.

Plus les poussières sont fines, plus elles pénètrent profondément et, par conséquent, plus elles présentent un risque pour la santé.



En exposition aigüe, les poussières minérales peuvent provoquer une irritation des yeux, de la peau et du trachus respiratoire.

Concernant la silice cristalline, qui comprend trois variétés (quartz, tridymite et cristobaldite), une exposition aigüe à ses poussières peut provoquer une irritation des yeux et du trachus respiratoire.

Une exposition chronique peut quant à elle avoir deux types d'effets : une atteinte pulmonaire, la silicose, maladie dont les manifestations peuvent être tardives, et des atteintes auto-immunes.

A forte dose, la silice cristalline joue un rôle certain dans l'apparition de cancers chez l'homme.

d. Transfert:

Le transfert de ces poussières s'effectue par voie aérienne, par inhalation des populations cibles. Ces dernières potentielles sont constituées par les habitants ou tiers situés à proximité immédiate de la zone d'exploitation, encore plus ceux situés sous les vents dominants, qui ont ici une direction dominante assez marguée, de secteur ouest, et une direction secondaire de secteur Est (Cf. B.2.7.2 de l'Etude d'Impact).

Les populations les plus sensibles sont de façon générale les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de déficience respiratoire (asthmatiques, ...).

II.3 – Hydrocarbures:

Les produits potentiellement polluants qui seront présents sur le site sont les hydrocarbures nécessaires au fonctionnement des engins (gazole, huiles,...) et dont l'utilisation peut présenter des risques accidentels de pollution vis-à-vis des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que des sols.

Leur présence dans les eaux de surface ou les eaux souterraines relèverait d'un scénario exceptionnel et accidentel, susceptible d'apparaître uniquement lors d'une période de fonctionnement critique de l'activité (rupture d'une durite, renversement d'un engin). Il s'agirait dans tous les cas de situations au caractère exclusivement temporaire et exceptionnel, d'autant que des mesures seraient rapidement prises pour remédier à la situation. Le détail de ces mesures est présenté au § D.1.2.2.2 de l'étude d'impact de ce dossier.

Un contact direct avec la peau, qui ne concernerait que le personnel employé sur le site, peut provoquer des dermatites. Lors d'un passage dans les eaux de surfaces, une bioaccumulation peut se produire au niveau des poissons, les rendant impropres à la consommation. Chez l'Homme, certains hydrocarbures peuvent présenter des effets dommageables pour la santé s'ils sont ingérés en grande quantité.

La voie de transfert de ces polluants étant l'eau, les éventuelles populations cibles sont de façon générale les pêcheurs et les consommateurs d'eau potable.

II.4 – Matières en suspension :

Les matières en suspension peuvent être à l'origine de la pollution des eaux superficielles et souterraines. Pour la population humaine, le risque associé à ce type de pollution est localisé au niveau des captages d'eau potable.

Ce paramètre est susceptible d'altérer la qualité organoleptique de l'eau.

D'autre part, les risques sanitaires sont liés à la présence de bactéries et micro-organismes fixés sur les particules et ainsi protégés des désinfectants.



Les matières en suspension produites sur ce site ne pourraient ici provenir que d'entrainement avec des eaux de ruissellement, étant donné l'absence de circuit d'eau sur le site.

II.5 - Bruits:

Les activités exercées sur le site sont à l'origine de diverses émissions sonores, principalement engendrées par :

- le fonctionnement des engins et du groupe mobile de précriblage (par campagnes) ;
- le fonctionnement des engins ;
- la circulation des véhicules de transport des matériaux et des véhicules légers du personnel.

Les effets provoqués par une exposition chronique au bruit sont résumés dans le tableau suivant :

| Niveau sonore chronique | Effets et risques |
|--|--|
| Elevé Seuil d'audibilité | Gène, diminution de l'acuité auditive. Effets non auditifs : augmentation du rythme cardiaque et de la tension artérielle, diminution de l'attention, réduction du champ visuel. |
| Bruit intense (> 85 dB(A)) Seuil de dangers | Baisse de l'acuité auditive, temporaire ou définitive lorsque l'oreille interne est lésée (destruction des cellules ciliées). Hypertension artérielle. |
| Bruit douloureux (> 120 dB(A)) Seuil de la douleur | Lésion de l'oreille moyenne avec rupture du tympan et luxation des osselets. |

Le bruit est nocif à des niveaux inférieurs au seuil de la douleur. Le seuil de danger au-delà duquel des dommages avérés peuvent survenir, est estimé à 85 dB(A). Au niveau sonore, la durée d'exposition est l'autre facteur pondérant dans l'apparition des dommages auditifs.

Le transfert de ces nuisances s'effectue par **voie aérienne**. Les populations cibles sont les habitants ou tiers situés à proximité immédiate de la zone d'exploitation, encore plus ceux situés sous les vents dominants.

Les zones sensibles sont constituées par les hôpitaux et les maisons de repos.

II.6 – Vibrations:

Les vibrations qui seront susceptibles d'être engendrées par l'activité d'exploitation de carrière seront engendrées uniquement par certains matériels utilisés dans le cadre de l'extraction des matériaux, qui provoquent des vibrations mécaniques, en rappelant que l'exploitation n'aura pas recours aux tirs de mine.

Les effets des vibrations mécaniques des engins dépendent de la façon dont elles sont transmises au corps humain, de leurs caractéristiques, de la durée d'exposition, de la posture, des efforts exercés et des autres paramètres d'environnement tels que le froid et l'humidité :

| Effets non pathologiques | Effets pathologiques | | |
|---|--|--|--|
| Gêne et inconfort. Fatigue, insomnie, céphalée, «tremblements». | Pathologie de la colonne vertébrale et des membres supérieurs. Polynévrite végétative, névrite, mésencéphalite, dystonic vasculaire, syndrome angiopathique, myosite. | | |



II.7 - Espèces végétales envahissantes

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

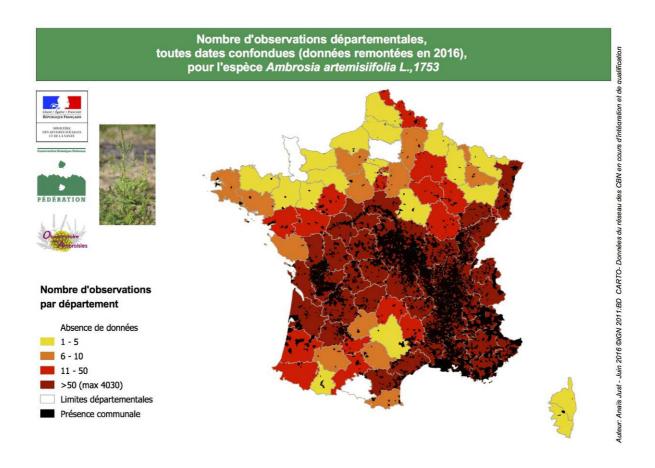
Parmi les espèces végétales envahissantes, l'ambroisie, venue clandestinement d'Amérique du Nord, est une plante herbacée exotique hautement allergène.

Le ministère de la santé a mis à jour la cartographie de la présence d'ambroisie en France (Cf. illustration ci-après). Très présente en région Rhône-Alpes, Centre, Bourgogne ou l'Alsace, elle tend à s'étendre géographiquement.

Les milieux favorables à son développement sont le milieu agricole, les bords de route, les chantiers et carrières, les bords de cours d'eau, les terrains privés et en milieu urbain.

Plusieurs ambroisies produisent des pollens très allergisants. Seulement cinq grains de pollen par mètre cube d'air suffisent à déclencher l'allergie chez les personnes qui y sont

Chaque pied libère quotidiennement, de fin juillet à début octobre selon les conditions météorologiques, plusieurs millions de minuscules grains de pollen, et son fruit épineux est facilement dispersé dans les friches et les jachères, et le long des chemins, chemins de berge ou de halage, par l'homme ou les animaux, d'autant plus facilement que le sol a été retourné, désherbé ou qu'il ne présente pas de flore naturelle qui concurrencerait son avancée. Ce pollen est l'un des plus allergènes connus et il peut réaliser des réactivités (allergies) croisées.



II.8 - Moustiques vecteurs d'arboviroses

Le moustique Aedes albopictus (communément appelé "moustique tigre") est un moustique originaire d'Asie du Sud-Est. C'est l'une des cent espèces les plus invasives au monde. Etant actuellement présent dans 100 pays sur les cinq continents, il est le vecteur de



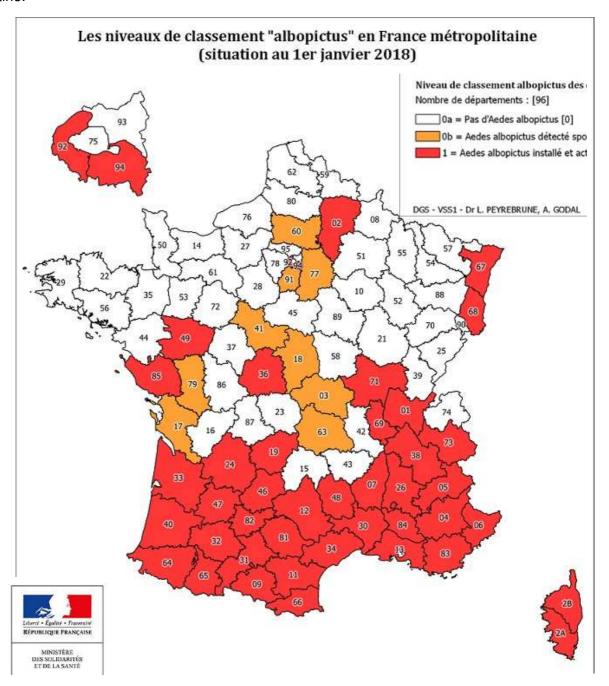
ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

maladies virales de type arboviroses telles que la dengue, le chikungunya, le zika et le West Nile Virus.

En métropole, ce moustique s'est développé de manière significative depuis 2004 et est désormais implanté dans 42 départements (Cf. illustration ci-après).

La lutte contre le moustique tigre fait partie intégrante de la lutte antivectorielle (LAV).

En France, ces moustigues se retrouvent surtout en milieu urbain, dans les zones habitées, parce qu'ils y trouvent de la nourriture pour leurs œufs (en piquant), des eaux stagnantes pour pondre ainsi que des abris à l'ombre des arbres. Typiquement, les premiers cas en Europe ont été observés autour de dépôts de pneus, parfois importés depuis l'Amérique latine.



III - DEFINITION DES RELATIONS DOSE-REPONSE

Que ce soit pour les effets toxiques à seuil (effets aigus et chroniques non cancérigènes) ou pour ceux pour lesquels l'absence de seuil est admise (effets cancérigènes et mutagènes). les relations entre la dose et la réponse peuvent s'exprimer par des indices toxicologiques regroupés sous le terme générique de Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR). Ces VTR sont disponibles auprès d'organismes internationalement reconnus tels que l'Organisme Mondial de la Santé.

Ces VTR n'existent cependant pas pour tous les agents nuisibles présents dans le cadre d'une exploitation de carrière. En l'absence de VTR, une évaluation de risque sanitaire ne peut se mener d'un point de vue quantitatif.

III.1 - Gaz d'échappement :

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

Les critères nationaux de Qualité de l'air résultent principalement du décret n°2002-213 du 15 février 2002 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites.

Les valeurs existantes sur les paramètres concernés sont synthétisées dans le tableau suivant:

| Nom du polluant | Valeurs limites | Objectif de qualité | Seuil de recommandation et d'information | Seuils d'alerte |
|-----------------|---|--------------------------------------|--|---|
| СО | En moyenne sur 8 h : 10 mg/m³ | 1 | - | - |
| NO ₂ | En moyenne annuelle : 40 μg/m³ (à partir de 2010) | En moyenne annuelle : 40 μg/m³ | Moyenne horaire : 200 μg/m³ | Moyenne horaire : 200 μg/m³ |
| SO ₂ | En moyenne annuelle (pour les écosystèmes) : 20 μg/m³ | En moyenne annuelle : 50 μg/m³ | Moyenne horaire : 300 μg/m ³ | Moyenne horaire sur 3 h consécutives : 500 μg/m³ |
| Benzène | En moyenne annuelle : 5 μg/m³ (à partir de 2010) | En moyenne annuelle : 2 μg/m³ | - | - |

Source: AIRPARIF -

III.2 - Poussières :

Il n'existe actuellement aucun seuil réglementaire concernant le taux d'empoussièrement et aucune corrélation avec l'impact des poussières.

Cependant, plusieurs organismes ont fixé des seuils. Toutefois, il ne s'agit pas de VTR, mais plutôt d'objectifs de qualité de l'air.

Objectifs de qualité pour les PM :

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France recommande en moyenne annuelle une concentration de 30 µg/m³ pour les poussières inhalables PM 10 (« Particulate Matter 10 », c'est-à-dire les particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 μ m).



L'Union Européenne a quant à elle fixé des valeurs de référence pour la qualité de l'air à 40 μg/m³ pour la valeur limite annuelle.

A noter que pour ces valeurs sont prises en compte des particules constituées de polluants divers, que l'on rencontre essentiellement dans les milieux urbains et périurbains.

Dans le cas présent, les poussières provenant de cette carrière sont surtout des particules minérales, et le site se trouve en milieu rural.

Cas particulier de la silice :

Les poussières sont dites alvéolaires siliceuses lorsque la teneur en quartz de la fraction des poussières alvéolaires excède 1 %.

Pour information, à notre connaissance, bien qu'il existe une Valeur Toxicologique de Référence (VTR) de 3 μg/m³ proposée par l'OEHHA (Office of Environnement Health Hazard Assessment) de Californie pour la Silice, il n'existe, à ce jour, aucune VTR harmonisée et reconnue officiellement en Europe et a fortiori en France pour les poussières issues de carrières, aux dires même du Référent national de l'INERIS sur les VTR.

III.3 - Hydrocarbures:

- L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 impose des valeurs limites de rejets concernant les eaux en particulier pluviales. Concernant les hydrocarbures, la valeur limite de concentration est de 10 mg/l.
- Une ingestion étant dommageable pour la santé humaine, la valeur seuil dans l'eau de consommation est quant à elle fixée à 0,01 mg/l (décret 2001-1220 du 20 décembre 2001).

III.4 – Matières en suspension :

- Les valeurs limites de rejet concernant les eaux d'exhaure, les eaux pluviales et les eaux de nettoyage sont fixées par l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994. Concernant la concentration en matière en suspension totale, le rejet doit être inférieur à 35 mg/l.
- La valeur seuil dans l'eau de consommation est quant à elle fixée par la turbidité, qui doit être inférieure à 1 NFU (décret 2001-1220 du 20 décembre 2001).

III.5 - Bruits:

Il est précisé par l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 que les valeurs limites de propriété doivent, en tout état de cause, être inférieures à 70 dB(A).

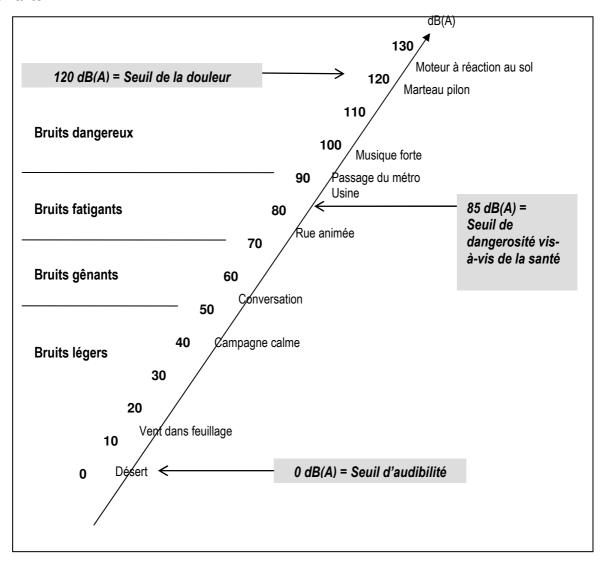
L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997, relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, précise que les émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-dessous, dans les zones où celle-ci est réglementée :



ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

| Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement | Emergence admissibles pour la période allant de 7 h à 22 h sauf les dimanches et jours fériés | Emergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h ainsi que les dimanches et jours fériés |
|---|---|---|
| Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A) | 6 dB(A) | 4 dB(A) |
| Supérieur à 45 dB(A) | 5 dB(A) | 3 dB(A) |

Par ailleurs, l'ordre de grandeur des niveaux sonores réels est schématisé dans la figure suivante :



III.6 - Vibrations:

La vibration la plus dangereuse pour l'homme est considérée comme celle se trouvant dans la bande de fréquence comprise entre 4 et 8 Hz.

Le seuil d'alerte des intensités vibratoires est fixé à 0,63 m/s², pour une durée d'exposition de 8 h, par la norme NF E 90-401.

III.7 - Ambroisie

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

Le pollen d'ambroisie à feuilles d'armoise, émis est très allergisant (quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent) et peut provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont les suivantes :

- Rhinite (dans 90% des cas): éternuements en salves avec démangeaisons du nez qui coule beaucoup et se bouche
- Conjonctivite (75%): les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils démangent
- Trachéite (50%): toux sèche
- Asthme (50%) : difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles
- Urticaire (10%): rougeur, œdème, démangeaisons.

III.8 - Moustiques vecteurs d'arboviroses

Le moustique tigre est un vecteur de maladies virales de type arboviroses.

En métropole, les principales maladies concernées sont la dengue, le chikungunya, le zika et le West Nile Virus,

Les populations à risque sont les nourrissons et enfants, femmes enceintes, personnes fragiles, malades ou âgées. Pour eux la maladie peut aller jusqu'à la mort ou entraîner de graves séquelles.

IV - EVALUATION DES NIVEAUX D'EXPOSITION

IV.1 – Recherche des populations exposées :

Les populations les plus proches du site d'étude, concernées par les nuisances engendrées par l'activité, en dehors du personnel de l'exploitation, sont les habitants ou tiers situés à proximité immédiate du site.

Les informations relatives à l'habitat dans l'environnement de l'exploitation sont détaillées dans l'Etude d'Impact du présent dossier (§ B.4.3.1) et synthétisées dans ce volet sanitaire au § I.

IV.2 - Propagation par milieu aérien :

L'air transmet les gaz d'échappement, les poussières et les ondes sonores. Cette propagation s'effectue avec une intensité différente en fonction notamment de l'humidité ambiante et du sens des vents. Le transfert des polluants par l'air est donc soumis aux conditions météorologiques locales, présentées dans l'étude d'impact du présent dossier (§ B.2.7.2).

• Les gaz d'échappement et odeurs :

L'exploitation est réalisée en milieu à forte dominante rural, dans un secteur beaucoup moins affecté que les zones urbaines ou périurbaines. La qualité de l'air y est généralement meilleure.

La rapide dilution des gaz émis entraîne des niveaux d'exposition fortement réduits, voire négligeables, tant en quantité qu'en durée.



Il n'existe pas de concentrations significatives de gaz pour les populations situées aux abords du périmètre d'autorisation, compte tenu de la dilution qui survient, des caractéristiques du site d'exploitation, de la configuration du site (absence d'obstacle susceptible de gêner la dispersion des gaz, zone rurale, direction des vents dominants) et des mesures qui seront prises.

Les poussières :

L'exposition par inhalation correspond à la concentration en polluant estimable dans l'atmosphère en fonctionnement normal de la carrière.

Pour ces poussières minérales, le danger est représenté dans le cas d'un très fort taux d'empoussiérage, notamment en poussières fines (PM10 ou PM 2,5).

Il est à rappeler que la nature des activités (pas de concassage de matériaux, faible niveau de production, travaux d'exploitation de la carrière par campagnes avec réaménagement coordonné) contribuera à limiter les possibles émissions de poussières lors de phases de fonctionnement normal du site.

Au niveau des habitations situées dans l'environnement du site, une atténuation supplémentaire par dispersion se produira, impliquant un niveau d'exposition faible, voire négligeable.

Par ailleurs, il est à préciser que les envols de poussières ne seront possibles que par temps sec et/ou venteux, période au cours desquelles les opérations les plus sujettes à envol, telles que le décapage, ne seront pas réalisées.

Ce contexte impliquera un très faible niveau d'exposition.

Le bruit :

La propagation des ondes acoustiques entre les émetteurs et les récepteurs dépend de nombreux paramètres tels que la topographie, la présence d'écrans ou de réflecteurs, les caractéristiques d'adsorption du sol, les effets météorologiques...

L'atténuation des ondes sonores est d'autant plus importante que la source est éloignée.

L'étude acoustique réalisée sur le site et présentée dans l'étude d'impact a permis de quantifier les niveaux sonores et les émergences prévisionnelles qui seront induites par les activités du site au niveau des habitations les plus proches ainsi qu'en limites d'emprise.

Cette étude montre que compte tenu des caractéristiques des futures activités, le respect des émergences et des niveaux limites sera assuré.

Dans tous les cas, les niveaux sonores de réception au niveau des populations voisines resteront très inférieurs à 70 dB(A).

IV.3 – Propagation par milieux aquatique et/ou par le sol :

• Propagation d'agents polluants :

De façon générale, l'eau entraîne la dispersion éventuelle d'une pollution par épandage. Les voies de transfert correspondent aux :

- eaux de surfaces : ruisseaux récepteurs de rejets,
- eaux souterraines, dans le cas où la pollution serait transférée jusqu'à un point de captage. La sensibilité de ce milieu dépend de plusieurs paramètres (nature des terrains, perméabilité, distance et vitesses de transfert, nature du polluant...).



Dans le cas des hydrocarbures, non miscibles et plus légers que l'eau, ceux-ci doivent être en quantité suffisante pour pouvoir former une phase continue, circuler dans le sol et rejoindre la nappe. Dans le cas contraire, ils forment une phase discontinue immobile qui atteint lentement la nappe par relargage des fractions solubles.

Dans le cas de ce projet, des mesures prévues permettront de pallier la plupart des incidents.

Les scenarii décrits ci-dessus ne seraient envisageables que lors d'un dysfonctionnement critique de l'activité. Il s'agirait dans tous les cas de situations au caractère temporaire et exceptionnel, puisque des mesures seraient rapidement prises pour remédier à la situation.

Compte tenu de ces interventions, les niveaux d'exposition seraient nécessairement réduits, voire négligeables du fait :

- des faibles quantités de polluants émises,
- des faibles quantités de polluants susceptibles d'atteindre le milieu naturel avant intervention,
- des dilutions importantes que subiraient ces polluants entre le site et les éventuelles zones de captage.

• Les vibrations mécaniques :

Le sol permet la propagation des vibrations engendrées par la circulation des véhicules, et le fonctionnement de certains matériels (groupe mobile de précriblage).

Les ondes vibratoires sont dispersées de manière radiale et l'intensité des vibrations diminue rapidement avec la distance.

Les vibrations mécaniques émises par ce matériel sont, de façon générale, essentiellement ressenties par contact direct avec le matériel vibrant ou par contact sur le sol à proximité immédiate du matériel ou des machines.

Les populations, pour être concernées, devraient donc être présentes aux abords immédiats et sur des durées prolongées, ce qui n'est pas le cas ici.

Ces vibrations ne sont donc susceptibles de concerner que le personnel de la carrière.

IV.4 – Propagation par vecteurs biologiques

• Ambroisie :

Environ 20% des Français sont touchés par des réactions allergiques dues aux pollens. La météo joue un rôle déterminant : elle intervient dans le déclenchement de la pollinisation, la quantité de pollen produit et le transport des grains dans l'air que nous respirons.

Les saisons de pollinisation varient selon les espèces végétales, les régions, les années et les conditions météorologiques. En France, le pollen de l'ambroisie est libéré de l'été à la fin de l'automne

La situation météorologique la plus propice à la libération et à la dispersion des pollens est une journée très ensoleillée, sans précipitation, avec des températures élevées et un vent modéré.

Moustique-tigre :

Le moustique se contamine en ingérant le sang d'un humain porteur du virus, qui se multiplie alors dans les cellules de l'insecte (dans son tube digestif principalement). Après l'incubation, le virus atteint les glandes salivaires. Le moustique peut alors contaminer d'autres personnes.



V - CARACTERISATION DES RISQUES SANITAIRES

V.1 – Poussières:

ETABLISSEMENT GINTRAT Sarl

En ce qui concerne le risque engendré par les émissions de poussières, plusieurs points peuvent être notés :

- L'impact par les poussières est étroitement lié aux conditions atmosphériques (hygrométrie, vents dominants...). Dans le cas de ce site d'exploitation, les pluies sont assez régulières et bien réparties sur l'année. Les vents sont relativement faibles: leur vitesse est inférieure à 4,5 m/s pendant environ 87% du temps;
- Les envols de poussières associés à la circulation des engins, liés aux conditions climatiques, seront limités dans le temps et l'espace. Ils seront prévenus par des mesures organisationnelles telles que la réalisation des opérations de décapage en dehors des périodes simultanément sèches et venteuses.

Associé au phénomène dispersion se produisant entre les limites d'emprise et les zones d'habitat environnant, le risque sanitaire lié aux poussières se montrera négligeable.

V.2 - Gaz d'échappement :

Les émissions de gaz provenant des engins seront conformes à la réglementation en vigueur.

Les valeurs d'exposition seront très inférieures aux valeurs limites fixées par le décret 98-360 du 06 mai 1998 en application de la loi sur l'air du 30 décembre 1996, pour les paramètres concernés.

Associés à la dispersion dans l'air, les risques sanitaires de cet ordre resteront ainsi négligeables.

V.3 – Hydrocarbures :

Cette exploitation de carrière intègrera des dispositifs qui permettront de pallier la plupart des incidents.

Les scénarios décrits au § IV.3 ne seraient donc susceptibles d'apparaître qu'en éventuelle période de dysfonctionnement critique de l'activité. Il s'agirait dans tous les cas de situations au caractère exclusivement temporaire et exceptionnel, car des mesures seraient rapidement prises pour remédier à la situation.

Les niveaux d'exposition, non quantifiables compte tenu des nombreuses incertitudes sur l'ensemble des paramètres rentrant en jeu (et notamment sur les risques d'émission de polluants et des quantités émises à la source) ne permettraient en aucun cas d'atteindre des niveaux de toxicité aiguë. Ces risques concernent en effet exclusivement les professionnels de certains secteurs d'activité susceptibles de manipuler ou d'inhaler des quantités importantes d'éléments. En cas de pollution par les hydrocarbures, les quantités seraient telles que les risques de dermites sont négligeables au niveau des populations cibles.

Le caractère temporaire et exceptionnel des scénarii décrits permet également d'écarter les risques de toxicité chronique qui s'observent sur de longues périodes.

Dans tous les cas, les niveaux d'exposition ne seraient pas de nature à porter atteinte aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres considérés (décret 2001-1220 du 20/12/01).

Il convient de dire que les exigences de qualité prescrites par la réglementation prennent en considération une marge de sécurité importante vis-à-vis des risques sanitaires. Le



3ème PARTIE - ETUDE D'IMPACT - ANNEXES

dépassement d'une valeur agit comme signal d'alarme nécessitant une intervention pour rechercher la cause en vue d'y remédier.

V.4 – Bruits:

Il n'existe pas de formule permettant d'évaluer le quotient de danger en ce qui concerne les émissions sonores.

Les niveaux d'exposition présentés au § IV.2 ont permis de mettre en évidence que les bruits perçus resteront très inférieurs à 70 dB(A) au niveau des populations voisines, soit en deçà des valeurs qualifiées de gênantes, a fortiori fatigantes.

Le risque sanitaire de cet ordre restera donc négligeable.

A noter que la part de subjectivité est très importante dans la perception sonore, celle-ci dépendant en particulier de l'environnement externe et interne de chaque individu.

V.5 - Vibrations:

Les riverains ne sont pas concernés par les vibrations émises par le matériel dans la mesure où l'éloignement est suffisant pour éviter non seulement tout risque sanitaire, mais également toute gêne. Il s'agira exclusivement d'un risque professionnel qui est traité à ce titre par l'exploitant dans le cadre réglementaire (RGIE).

V.6 - Ambroisie

Une action de sensibilisation relative à la problématique de l'ambroisie sera réalisée auprès du personnel de l'exploitation.

Des actions préventives seront en place, telles que la mise en place d'un couvert végétal dès que possible sur les terres réaménagées.

L'ambroisie n'a pas à ce jour été détectée sur le site. Dans le cas où elle serait décelée, l'information serait remontée au niveau de la « plateforme signalement ambroisie », et des actions curatives seraient rapidement réalisées : arrachage manuel, désherbage mécanique ou thermique selon le cas.

V.7 – Moustiques vecteurs d'arboviroses

La lutte antivectorielle (LAV) est un des moyens de lutter collectivement contre le développement du moustique tigre ; elle sera intégrée, dans la mesure du possible, dans le mode d'exploitation et de gestion du site.

En particulier, les moustiques étant attirés par les eaux stagnantes, dans lesquelles ils viennent se reproduire, une attention particulière sera portée pour limiter les endroits où l'eau peut stagner.

VI - CONCLUSIONS ET MESURES ASSOCIEES

Le projet d'exploitation de carrière porté par la Sarl Entreprise GINTRAT sur la commune de Liorac-sur-Louyre a été soumis à une évaluation des risques sanitaires dans le cadre de l'étude d'impact de sa demande d'autorisation environnementale.

Les futures émissions provenant de ce site ont été identifiées et les risques qu'elles représentent ont été caractérisés.



Des mesures de prévention et de réduction des risques seront mises en place dans cette exploitation, associées à des contrôles réguliers permettant de vérifier qu'aucun danger pour la santé publique ne survienne.

| Nature des émissions | Caractérisation du risque | Mesures correctrices (cf. également CHAPITRE D de l'étude d'impact) |
|---|---------------------------|---|
| Gaz d'échappement | Négligeable | Consignes de sécurité et entretien régulier des engins et véhicules (réglage correct des moteurs,). |
| Poussières minérales | Faible à négligeable | Réduction à la source des possibilités d'envols. |
| Hydrocarbures | Négligeable | Entretien fréquent et régulier du matériel. Pas de stockage sur le site. Opérations de ravitaillement limitées, et réalisées le cas échéant audessus d'un bac mobile de rétention. En cas d'accident, extraction et traitement des terrains souillés si nécessaire. |
| Bruits | Faible | Organisation des travaux d'exploitation. Mesures de contrôle pour le respect des normes. |
| Vibrations | Négligeable | Eloignement des sources de vibrations par rapport aux riverains. |
| Espèces invasives végétales et animales | Faible | Actions préventives (limitation des milieux propices à leur développement, surveillance) |

Il résulte de cette évaluation une absence de danger pour les populations cibles.



ANNEXE 6

AVIS DU PROPRIETAIRES DES TERRAINS ET DE LA COMMUNE DE LIORAZC-SUR-LOUYRE SUR LE PROGRAMME DE REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION

50m

Cchelle : 1/1 250